

# Assurer la qualité et le financement des services publics

2009  
BUDGET



**Recyclé**  
Contribue à l'utilisation responsable  
des ressources forestières  
[www.fsc.org](http://www.fsc.org) Cert no. SGS-COC-2319  
© 1996 Forest Stewardship Council



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

#### **NOTE**

**La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.**

#### **Budget 2009-2010**

Assurer la qualité et le financement des services publics

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2009

ISBN 978-2-551-23767-8 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-55235-2 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2009

# ASSURER LA QUALITÉ ET LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

<b>FAITS SAILLANTS .....</b>	<b>III</b>
<b>I. INTRODUCTION .....</b>	<b>VII</b>
<b>II. PROBLÉMATIQUE.....</b>	<b>IX</b>
<b>1. POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS .....</b>	<b>1</b>
1.1 Champs d'application de la politique.....	1
1.2 Énoncé des principes de la politique .....	2
1.3 Axes d'intervention.....	3
1.4 Processus tarifaire .....	5
1.4.1 Mode de financement.....	5
1.4.2 Processus à appliquer pour la tarification .....	7
1.4.3 Détermination des coûts.....	8
1.4.4 Fixation du tarif.....	9
1.4.5 Mesures de soutien aux ménages à faible revenu .....	12
1.4.6 Affectation des revenus de tarification .....	12
1.4.7 Reddition de comptes .....	13
1.5 Rôles et responsabilités des intervenants .....	15
1.5.1 Ministères et organismes.....	15
1.5.2 Ministère des Finances .....	15
1.5.3 Secrétariat du Conseil du trésor.....	16
1.6 Définitions.....	17
<b>2. IMPLANTATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS.....</b>	<b>21</b>
2.1 Synthèse de la Politique de financement des services publics.....	22
2.1.1 Politique de financement des services publics .....	23
2.2 Implantation de la politique.....	24
2.2.1 Axe d'intervention 1 : établir et réviser les modalités de financement des services publics .....	24

2.2.2	Axe d'intervention 2 : protéger l'accès des ménages à faible revenu aux services essentiels .....	29
2.2.3	Axe d'intervention 3 : rendre disponible l'information sur la tarification gouvernementale.....	30
2.2.4	Axe d'intervention 4 : assurer un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire .....	32
<b>3.</b>	<b>RAPPORT GOUVERNEMENTAL SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS EN 2007-2008 .....</b>	<b>37</b>
3.1	Le portrait global.....	39
3.2	Revenus de tarification par secteur .....	43
3.3	Les mesures compensatoires adoptées par le gouvernement du Québec en faveur des ménages à faible revenu .....	68
3.4	Revenus détaillés des ministères et organismes.....	73
3.4.1	Annexe 1 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères .....	74
3.4.2	Annexe 2 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des organismes.....	88
3.4.3	Annexe 3 – Exemples de tarif unitaire non indexé .....	109

## FAITS SAILLANTS

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement rend publique la politique de financement des services publics qu'il entend mettre en œuvre. Le gouvernement en précise les modalités d'implantation et dépose par ailleurs le rapport 2007-2008 sur le financement des services publics.

### □ La Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

La politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens.

La politique a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise. Elle repose sur un certain nombre de principes.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

Dans son ensemble, l'application de la politique pour les ministères et organismes s'articulera autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification ou par les revenus généraux, notamment les impôts et taxes;
- déterminer les coûts des services tarifés ou pouvant l'être;
- fixer et indexer annuellement le montant du tarif à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir de la cible d'autofinancement établie;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte de leurs pratiques tarifaires.

Les nouvelles pratiques tarifaires contribueront à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement selon des critères d'équité et d'accessibilité pour les ménages à faible revenu.

La nouvelle politique définit les rôles et responsabilités des différents intervenants, soit les ministères et organismes, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor.

### ❑ **L'implantation de la Politique de financement des services publics**

La nouvelle politique sera implantée d'ici 2012. Pour chacun des axes d'intervention de la politique, des moyens à mettre en œuvre sont clairement identifiés et des cibles définies.

Parmi ces moyens et les cibles qui les accompagnent, on peut signaler les suivants :

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tous les tarifs qui ne disposent pas de mécanismes d'indexation seront indexés annuellement en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers, à l'exception du tarif quotidien des services de garde qui sera maintenu à 7 \$;
- les organismes auront jusqu'au 31 mars 2010 et les ministères jusqu'au 31 mars 2011 pour évaluer systématiquement les coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée ou pourrait l'être;
- les organismes devront déterminer d'ici le 31 mars 2010 la cible d'autofinancement de chaque service tarifé. Les ministères et les réseaux devront le faire d'ici le 31 mars 2011;
- en 2010-2011, les ministères et organismes devront faire état de la progression de la mise en place de la politique dans leur rapport annuel. Ils devront présenter une reddition de comptes dans leur rapport annuel dès 2011-2012.

## □ **Le rapport gouvernemental sur le financement des services publics en 2007-2008**

Le gouvernement rend public le rapport rendant compte de l'ensemble des revenus de tarification perçus en 2007-2008.

Ce rapport comprend :

- le portrait global des sources de revenus de tarification par secteur;
- une analyse de chacun des secteurs;
- les mesures compensatoires pour les ménages à faible revenu;
- les tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères et organismes.

En 2007-2008, les revenus de tarification perçus par le gouvernement du Québec totalisent 22,7 milliards de dollars.

Ces revenus proviennent de trois sources :

- les revenus résultant de la vente d'électricité (10,4 milliards de dollars, 45,6 % des revenus tarifaires);
- les revenus sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement (6,6 milliards de dollars, 29,1 % des revenus tarifaires);
- les revenus provenant des différents régimes d'assurance (5,8 milliards de dollars, 25,3 % des revenus de tarification).





# I. INTRODUCTION

Le financement des services publics représente un enjeu important au niveau des finances publiques. Un financement adéquat permet non seulement d'assurer aux citoyens la qualité et la quantité nécessaires de services, mais aussi d'en assurer la pérennité. Il constitue un élément central de la politique budgétaire d'un gouvernement puisqu'il doit lui permettre de disposer des revenus suffisants pour financer tous les services fournis. Cette question concerne directement tous les citoyens.

Le gouvernement rend publique aujourd'hui une politique de financement des services publics<sup>1</sup>. Cette politique vise, en premier lieu, à établir les sources de financement des services publics, c'est-à-dire le financement des services que la population souhaite voir dispenser par l'État.

La politique servira à mettre en place des mécanismes d'indexation des tarifs. Sa mise en œuvre permettra de connaître les coûts associés à la prestation des services. Elle permettra au gouvernement de faire des choix plus éclairés en matière de financement des services publics.

Inspiré notamment du *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics*<sup>2</sup> qui avait mis en évidence les faiblesses des pratiques actuelles en matière tarifaire, ce document présente :

- la nouvelle politique de financement des services publics;
- un calendrier d'implantation jusqu'en 2012;
- le rapport gouvernemental sur le financement des services publics en 2007-2008.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, un service public représente un bien ou un service offert ou financé par l'État.

<sup>2</sup> *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics* (2008). Gouvernement du Québec.



## II. PROBLÉMATIQUE

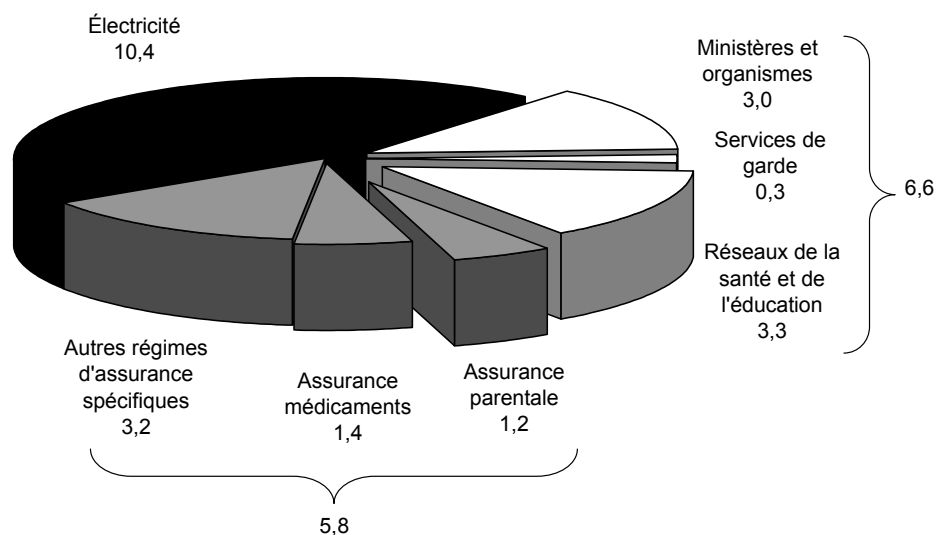
Les revenus de tarification sont prélevés par de multiples intervenants publics tels les ministères, les organismes et les entreprises du gouvernement.

Les revenus qu'ils perçoivent ont atteint près de 23 milliards de dollars en 2007-2008, soit :

- 16,2 milliards de dollars (71 % des revenus) provenant des tarifs d'électricité et des assurances;
- 6,6 milliards de dollars prélevés par les ministères, les organismes et les réseaux.

GRAPHIQUE 1

**Répartition des revenus de tarification par secteur, 2007-2008<sup>(1)</sup>**  
(en milliards de dollars)



(1) Pour les résultats se terminant dans l'année 2007-2008.

L'analyse de la situation actuelle quant à la tarification des services publics au Québec a permis de constater que le financement de ces services doit être encadré par une politique d'application générale.

- Présentement, il existe une politique qui n'est pas appliquée de manière générale et dont les principes doivent être améliorés.
- En effet, le *Cadre de référence en matière de tarification au gouvernement du Québec*, mis en place en 1999, propose un certain nombre de principes et de pratiques qui orientent les ministères et les organismes dans l'élaboration d'une stratégie tarifaire et dans la détermination des tarifs.

La Politique de financement des services publics présente la démarche que souhaite utiliser le gouvernement pour établir le financement des services publics.

### **❑ Établir un équilibre entre le financement par les impôts et le financement par la tarification**

Dans la majorité des cas, les tarifs demandés aux utilisateurs pour un service public ne correspondent pas à son coût réel.

- Les coûts qui excèdent les revenus prélevés sont donc assumés par les impôts et taxes payés par tous les contribuables, même ceux qui ne consomment pas ces services directement.
- Le Québec est d'ailleurs la province qui a le moins recours à la tarification pour financer le coût de ses services publics<sup>3</sup>.

Par ailleurs, comme le cadre de référence ne comporte aucune obligation formelle de procéder à une révision annuelle ou périodique des tarifs existants ni de les augmenter en fonction de l'évolution des coûts, plusieurs tarifs ne sont donc pas indexés de façon systématique.

- L'absence de révision des tarifs nécessite souvent des rattrapages importants en raison des écarts entre l'évolution des tarifs exigés et la progression des coûts de prestation des services.

### **❑ Une utilisation efficiente des ressources publiques**

Les tarifs, s'ils ne reflètent pas la valeur du service public consommé, peuvent entraîner une surconsommation de ce service.

---

<sup>3</sup> Source : *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics* (2008). Gouvernement du Québec, p.21-22.

## □ **Rendre le processus tarifaire plus transparent**

Le cadre de référence actuel propose des pratiques souhaitables en matière de planification et de gestion de la tarification ainsi que des modalités de mise en œuvre. Cependant, son application reste volontaire.

— Ainsi, il est difficile, dans certains cas, d’obtenir des informations précises sur les tarifs exigés et le coût des services tarifés.

De plus, les tarifs définis et appliqués par l’appareil gouvernemental ne font pas l’objet d’une reddition de comptes systématique. La reddition de comptes est volontaire et les gestionnaires n’en sont pas imputables.

Soulignons toutefois que dans le cas de l’électricité et de la majorité des régimes d’assurance publics, le processus est transparent, rigoureux, basé sur des données fiables et fait l’objet d’une reddition de comptes. C’est la raison pour laquelle la politique vise surtout à améliorer le processus tarifaire dans le cas des autres services publics.



**POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**





# 1. POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

## 1.1 Champs d'application de la politique

La politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Dans la politique, l'expression « organisme public » désigne :

- un ministère;
- un organisme et une entreprise du gouvernement visés à l'article 2 de la Loi sur l'administration financière;
- un collège d'enseignement général et professionnel régi par la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;
- une commission scolaire régie par la Loi sur l'instruction publique;
- un établissement universitaire régi par la Loi sur les investissements universitaires;
- un établissement public régi par la Loi sur les services de santé et les services sociaux ainsi qu'une agence de santé et de services sociaux instituée en vertu de cette loi;
- un organisme dont la tarification des services est tributaire du pouvoir de l'État;
- tout autre organisme désigné par le gouvernement.

Elle s'applique à l'ensemble des services publics offerts par ces organismes.

## 1.2 Énoncé des principes de la politique

La politique a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

Elle vise à convenir d'un équilibre entre le financement des services publics par les impôts et taxes et leur financement direct par les utilisateurs. Elle exige ainsi une gestion efficiente des ressources et des services publics, envoie les bons signaux aux utilisateurs de ces services en respectant leur capacité de payer, et informe les usagers sur le coût des services qu'ils utilisent.

En vertu de la politique, le financement des services publics repose sur les principes suivants :

- la rigueur du mode de financement des services offerts par l'État, notamment par la connaissance des coûts des services tarifés, l'amélioration des services et l'évaluation des politiques publiques comportant un volet tarifaire;
- l'efficience et l'équité dans l'allocation des ressources, notamment par l'affectation des revenus de tarification aux services tarifés et la prise en compte de la capacité financière des ménages à faible revenu;
- la transparence, notamment par la disponibilité des informations sur le processus de financement et l'obligation de procéder à une reddition de comptes, et ce, dans un souci d'équilibre entre la précision raisonnable des détails et l'objectif informationnel recherché.

## 1.3 Axes d'intervention

La politique s'articule autour des quatre axes d'intervention suivants.

### ❑ L'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel

Pour établir et réviser les modalités de financement des services publics, les ministères et organismes doivent :

- établir le mode de financement des services offerts ou financés par l'État selon le bénéfice respectif des utilisateurs et de la collectivité, les deux pouvant être bénéficiaires-payeurs;
- évaluer systématiquement les coûts des services tarifés ou qui pourraient l'être;
- établir un mode de détermination des tarifs et fixer une cible d'autofinancement;
  - de façon générale, les tarifs doivent être établis selon les coûts totaux de prestation d'un service;
  - pour certains services, d'autres considérations économiques, telle la valeur au marché, doivent aussi être prises en compte;
- mettre en place un mécanisme d'indexation systématique des tarifs et, le cas échéant, des mécanismes de rattrapage progressif afin de respecter une cible d'autofinancement préalablement établie;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés.

### **La protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels**

L'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels doit être assuré par des mesures compensatoires de façon à contrebalancer l'impact des rattrapages tarifaires sur leur pouvoir d'achat.

Pour qu'un service public soit considéré comme essentiel et sujet à compensation, il devra être démontré qu'il répond à l'un des deux critères suivants :

- il s'agit d'un bien ou d'un service de première nécessité;
- il possède un caractère obligatoire.

### **La disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale**

Toute l'information pertinente sur la tarification gouvernementale, notamment les revenus de tarification et les coûts qui s'y rapportent, devra être accessible aux citoyens.

### **Un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire**

Un comité interministériel sera mis en place pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique. De plus, le gouvernement, par l'entremise notamment du ministère des Finances, fournira les informations nécessaires aux ministères et organismes pour l'établissement de leur tarification.

## 1.4 Processus tarifaire

### 1.4.1 Mode de financement

Le mode de financement des services offerts par les entités publiques assujetties à la politique doit être établi selon la nature des bénéfices générés par ces services, conformément à la notion de bénéficiaire-payeur<sup>4</sup>.

- Les services dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les bénéficiaires, soit les biens publics purs, doivent être financés par les impôts et taxes.
- Les services dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils profitent exclusivement aux utilisateurs de ces services, soit les biens privés, doivent être financés par la tarification à l'usager.
- Les services générant des bénéfices publics notables en plus des bénéfices aux utilisateurs, soit les biens privés collectivement financés, dénommés également les « biens méritoires » ou « biens et services publics mixtes », doivent être financés conjointement par les impôts et taxes et la tarification, dans la mesure des bénéfices respectifs des utilisateurs et de la collectivité.

Les entités publiques assujetties à la politique devront faire et tenir à jour, selon un niveau de détail raisonnable, un inventaire de tous leurs services offerts à des usagers, c'est-à-dire ceux qui génèrent des bénéfices privés à des utilisateurs identifiables.

- Le mode de financement de ces services devra être justifié selon les critères ci-dessus.

Par la suite, le ministère ou l'organisme responsable de la livraison de ces services recommandera au gouvernement le mode de financement le plus approprié en définissant la part des coûts assumée par les impôts et taxes et celle prise en charge par la tarification.

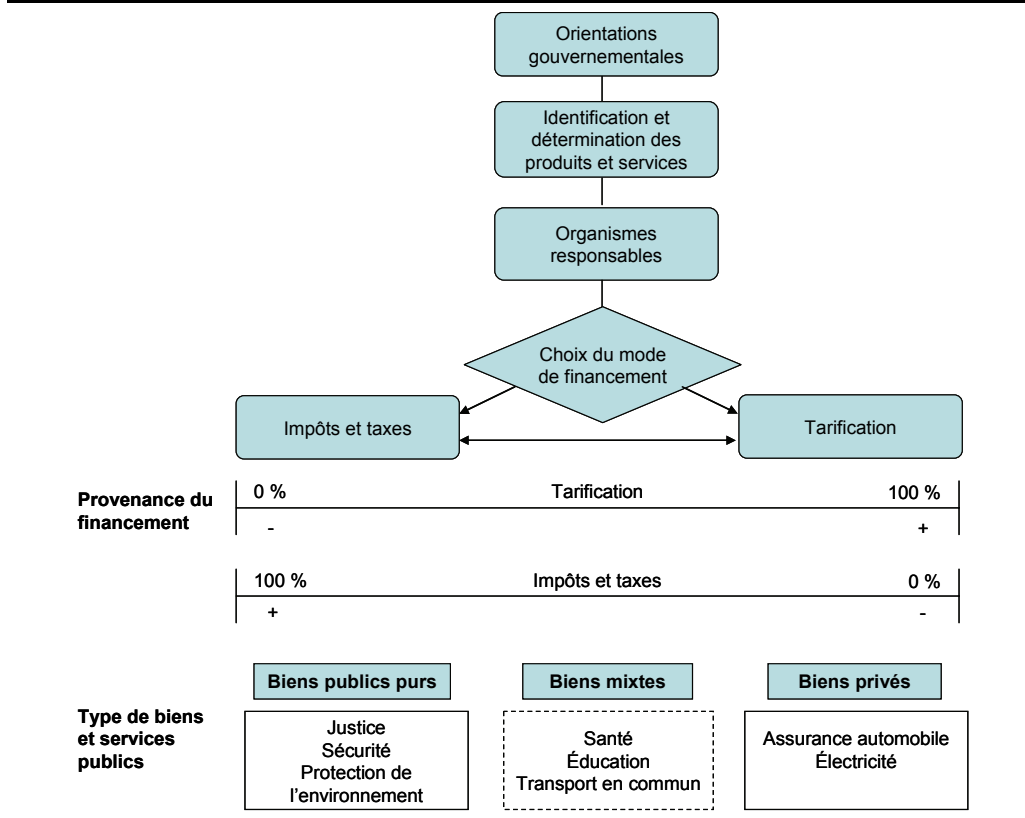
---

<sup>4</sup> Ce terme, ainsi que certains autres, sont définis aux pages 17 et 18.

La figure suivante présente une schématisation de l'établissement du mode de financement des services publics.

FIGURE 1

### Établissement du mode de financement des services publics



Cette politique devra accompagner toutes les initiatives engagées par le gouvernement en termes de produits et de services offerts à la population. À partir d'orientations retenues pour ce qui est des politiques publiques, le gouvernement devrait systématiquement :

- identifier les produits et services mis en place dans le cadre de ces politiques;
- déterminer les organismes responsables de la livraison de ces produits et services;
- choisir de façon claire et explicite le mode de financement retenu, en définissant la part relative des impôts et taxes et de la tarification.

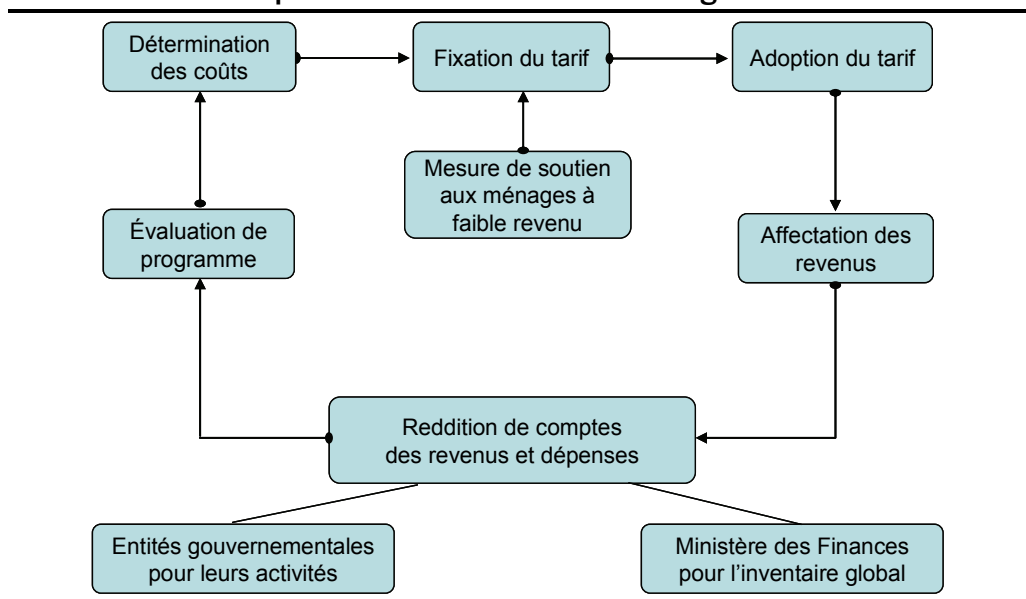
## 1.4.2 Processus à appliquer pour la tarification

La Politique de financement des services publics précise quel processus doit suivre chaque ministère et organisme offrant des services publics pouvant être tarifés.

Le schéma suivant présente les différentes étapes qu'ils doivent suivre dans leur processus de détermination et d'évaluation des tarifs.

FIGURE 2

### Processus de détermination et d'évaluation des tarifs pour les biens mixtes et les biens privés dans les ministères et organismes



### 1.4.3 Détermination des coûts

Tous les services tarifés doivent faire l'objet d'une évaluation des coûts. Un service qui est financé par les impôts et taxes, alors qu'il pourrait être tarifé, fera l'objet d'une évaluation des coûts si le ministère ou l'organisme prévoit le financer en tout ou en partie par la tarification.

Cette évaluation doit reposer sur les coûts totaux.

Par ailleurs, l'évaluation doit permettre de déterminer si le coût d'un service tarifé varie selon des catégories d'utilisateurs.



#### 1.4.4 Fixation du tarif

À moins que le gouvernement n'en décide autrement, le financement de la partie des services publics assuré par les tarifs doit généralement reposer sur les coûts totaux et, dans le cas où le service possède une valeur économique différente des coûts totaux, le tarif doit aussi être établi en fonction du prix du marché et tenir compte des externalités.

Tous les tarifs doivent être établis à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place.

##### 1.4.4.1 Tarification en fonction des coûts totaux

De façon générale, les tarifs exigés par les entités publiques du gouvernement doivent être établis en fonction des coûts totaux engendrés pour fournir des services, et ce, selon une cible d'autofinancement clairement déterminée. Les coûts totaux comprennent les coûts directs et indirects. L'ensemble de ces coûts sont déjà comptabilisés dans les informations financières des ministères et organismes.

- La cible d'autofinancement doit être établie selon l'ampleur respective des bénéfices du service qu'en retirent les usagers et la société dans son ensemble.
  - Un bien de nature purement privée serait donc tarifé de façon à couvrir la totalité de ses coûts.
  - Un bien mixte serait tarifé de façon à couvrir la part des coûts totaux attribuable au bénéfice privé généré.
- Dans les cas où l'évaluation de l'ampleur des bénéfices respectifs s'avère problématique, ou encore dans les cas où des objectifs ministériels particuliers par rapport au service impliqueraient une cible différente, il incombera au ministère responsable du service de fixer une cible d'autofinancement appropriée, à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif déjà établi.
- Dans tous les cas, la cible d'autofinancement doit être justifiée.

#### 1.4.4.2 Tarification selon la valeur économique

Dans les rares cas de services possédant une valeur économique différente des coûts totaux, l'établissement du tarif devra également prendre en compte la valeur commerciale et les externalités découlant de la prestation de service.

##### Tarification au prix du marché

Dans le cas des biens et services de nature purement commerciale offerts par l'État, pour des considérations de neutralité concurrentielle, une tarification au prix du marché devrait être envisagée.

— Le tarif établi sur la valeur au marché permet d'éviter une concurrence déloyale envers les entreprises privées.

Le tarif exigé doit être appuyé par une analyse du marché pour des biens et services comparables.

La tarification au prix du marché pourrait s'appliquer à moins que le gouvernement n'ait déjà prévu un mécanisme particulier. Par exemple, dans le cas de l'électricité, c'est une entité indépendante – la Régie de l'énergie – qui est responsable de la fixation des prix.

##### Rente économique sur les ressources publiques

Dans le cas de la tarification de ressources publiques (particulièrement des ressources naturelles), une tarification fondée sur la notion de rente économique, c'est-à-dire un rendement net versé à l'État à titre de fiduciaire de la collectivité pour l'utilisation d'une ressource publique, devrait être adoptée.

Le montant du tarif devrait reposer sur la valeur commerciale de la ressource ou du bien pour l'exploitant.

##### Externalités

Dans le cas des tarifs fixés selon la valeur économique, les externalités positives ou négatives que la production d'un bien ou d'un service génère pour la collectivité doivent être prises en compte. Il peut s'agir par exemple des coûts sociaux ou environnementaux.

### 1.4.4.3 Indexation et rattrapage

#### ❑ Mécanismes d'indexation

Conformément à la présente politique, tous les tarifs établis doivent être ajustés annuellement, et ce, afin de maintenir la cible d'autofinancement préalablement déterminée et alignée sur les coûts totaux. Différentes formules peuvent être suggérées.

Pour des considérations pratiques, des tarifs pourraient être ajustés moins souvent, surtout si la modification tarifaire n'a pas d'impacts financiers, en raison par exemple de faibles volumes de transactions ou d'écarts de prix minimes.

Un dispositif d'indexation ou un autre mécanisme d'ajustement tarifaire doit donc être prévu afin d'ajuster le tarif automatiquement.

D'ailleurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'exception du tarif quotidien de 7 \$ des services de garde, tous les tarifs établis par une loi, un règlement, y compris un règlement interne d'un organisme, ou une décision d'un ministre, qui ne sont pas soumis à un mécanisme d'indexation annuelle, seront indexés annuellement en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers<sup>5</sup>.

— Par ailleurs, une réévaluation périodique détaillée des coûts s'avèrera nécessaire afin d'éviter que le taux d'autofinancement du service ne varie dans le temps.

#### ❑ Mécanismes de rattrapage

Les tarifs de plusieurs services sont demeurés inchangés depuis plusieurs années alors que les coûts de prestation de ces services ont augmenté. Cette situation peut souvent impliquer un rattrapage important qui permettra de rétablir le niveau d'autofinancement du service public.

— Dans de tels cas, un mécanisme de rattrapage progressif doit être envisagé.

Le rythme du rattrapage peut, dans certains cas, s'échelonner sur une période de deux à cinq ans, le temps de permettre à la clientèle touchée de s'ajuster à la modification tarifaire.

L'échéancier et le calendrier de rattrapage doivent être définis selon la nature du service et ne doivent pas compromettre l'accessibilité au service.

---

<sup>5</sup> Le taux d'indexation est basé sur la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation du Québec (excluant l'alcool et le tabac), publié par Statistique Canada, pour la période de douze mois se terminant au 30 septembre. Pour 2009, ce taux s'est établi à 2,36 %.

#### **1.4.5 Mesures de soutien aux ménages à faible revenu**

Les rattrapages qui sont prévus par la politique pourraient affecter le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu et réduire leur accès aux services publics.

- Les mesures compensatoires existantes à l'égard des ménages à faible revenu devront être ajustées, de façon à contrebalancer l'impact des rattrapages tarifaires.

#### **1.4.6 Affectation des revenus de tarification**

Dans le cas des ministères et organismes dont le budget de fonctionnement est voté par l'Assemblée nationale, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor mettront à leur disposition des mécanismes leur permettant de conserver les revenus ou une partie de ceux-ci et de les affecter à l'amélioration des services tarifés.

- Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor analyseront et évalueront la situation de ces ministères et organismes.
- Ils recommanderont au gouvernement le mécanisme le plus approprié.

## 1.4.7 Reddition de comptes

En vertu de la politique, les ministères et organismes sont tenus à une reddition de comptes sur la tarification dans leur rapport annuel déposé à l'Assemblée nationale.

Les ministères doivent également inclure une reddition de comptes sur la tarification des fonds spéciaux qui relèvent de leur responsabilité.

Au moment de la reddition de comptes, les ministères doivent faire part de l'atteinte des objectifs qu'ils s'étaient fixés en matière de financement.

### 1.4.7.1 Rapport annuel des ministères et organismes publics

De façon plus précise, le rapport annuel de chaque ministère et organisme public devra comporter les informations suivantes :

- les revenus de tarification perçus et les coûts qui s'y rapportent;
- la liste des services qui ne sont pas tarifés et qui pourraient l'être;
- les méthodes de fixation des tarifs;
- la consultation des clientèles, les mesures compensatoires retenues pour les ménages à faible revenu et les sommes investies dans ces mesures lorsque celles-ci prennent la forme de programmes particuliers, tels que les prêts et bourses à l'éducation;
- les modes de révision et d'indexation des tarifs;
- les résultats au regard des cibles fixées et les justifications pour les tarifs qui ne recouvrent pas les coûts des services;
- la conformité des pratiques tarifaires avec la Politique de financement des services publics.

#### **1.4.7.2 Un rapport annuel sur le financement des services publics**

Le ministère des Finances publiera annuellement un rapport présentant la situation du financement des services publics au sein des ministères et organismes.

Ce rapport annuel sera rendu public et sera diffusé sur le site Internet du ministère des Finances.

Le rapport devra contenir l'inventaire de la tarification des ministères et organismes publics du Québec et faire mention des changements importants survenus tant dans les niveaux des tarifs que dans les procédés tarifaires. Il commentera également la progression et la conformité des ministères dans l'application de la Politique de financement des services publics.

## 1.5 Rôles et responsabilités des intervenants

L'ensemble de l'appareil gouvernemental est visé par la mise en œuvre de la politique. Les ministères et organismes ont un rôle de gestion des services. De plus, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor ont des responsabilités additionnelles de mise en œuvre.

### 1.5.1 Ministères et organismes

Pour la mise en œuvre de la politique, chaque ministère et organisme doit :

- établir des pratiques en matière de tarification, si ce n'est déjà fait, comprenant entre autres des objectifs et des cibles à atteindre;
- intégrer ces pratiques dans la planification stratégique;
- réviser périodiquement les tarifs instaurés;
- préparer et déposer des projets de loi et de règlement pour l'approbation, par le Conseil des ministres, des initiatives tarifaires;
- instaurer des tarifs et gérer les revenus afférents;
- contribuer à l'inventaire gouvernemental sur les revenus de tarification en fournissant des données sur l'ensemble des services tarifés, les coûts associés et les cibles d'autofinancement au ministère des Finances;
- communiquer avec les clientèles;
- faire une reddition de comptes.

### 1.5.2 Ministère des Finances

Le ministère des Finances devra :

- coordonner la mise en œuvre de la politique et en assurer le suivi;
- ajuster, au besoin, les pratiques en matière de financement des services publics;
- intégrer la mise en œuvre de la politique dans sa planification stratégique;
- superviser la révision périodique des tarifs;
- conseiller les ministères et organismes sur les initiatives tarifaires gouvernementales;

- déterminer des mesures compensatoires pour protéger les clientèles plus démunies contre certaines hausses tarifaires précises;
- faire des recommandations sur des projets de loi et de règlement pour l'approbation des initiatives tarifaires par le Conseil des ministres;
- publier annuellement une reddition de comptes globale sur le financement des services publics, comprenant l'inventaire gouvernemental sur les revenus de tarification.

Par ailleurs, le Contrôleur des finances devra contribuer :

- à élaborer et à dispenser des programmes de formation et des guides à l'intention des ministères et organismes;
- à fournir tout autre conseil aux ministères et organismes en matière de tarification.

### 1.5.3 **Secrétariat du Conseil du trésor**

Le Secrétariat du Conseil du trésor devra :

- établir un plan de dépenses qui tient compte des initiatives tarifaires;
- formuler des recommandations au Conseil des ministres sur certains projets de loi et de règlement tarifaires susceptibles d'avoir un effet sur les dépenses du gouvernement;
- encadrer les nouvelles exigences relatives à la reddition de comptes en matière tarifaire dans son *Document de soutien à la production du rapport annuel de gestion*;
- intégrer les nouvelles exigences en matière de financement des services publics dans son guide de pratique;
- modifier la présentation de leurs documents budgétaires afin d'y ajouter une section portant sur la tarification des services publics;
- conseiller les ministères et organismes sur les initiatives tarifaires gouvernementales;
- collaborer à la détermination de mesures compensatoires visant à protéger les ménages à faible revenu contre certaines hausses tarifaires.



## 1.6 Définitions

**Tarif** : montant exigé en contrepartie d'un bien ou d'un service offert par l'État à un utilisateur identifiable qui en bénéficie directement. Les tarifs comprennent également les frais exigés pour l'utilisation d'une installation de l'État, la délivrance d'un permis et la fourniture de procédés réglementaires.

**Utilisateur-payeur** : principe selon lequel les utilisateurs d'un service doivent en assumer le financement.

**Bénéficiaire-payeur** : principe selon lequel les bénéficiaires d'un service doivent en assumer le financement. Les bénéficiaires regroupent à la fois les utilisateurs identifiables du service et les bénéficiaires indirects. En effet, les utilisateurs d'un service n'en sont pas toujours les seuls bénéficiaires. Les bénéfices publics d'un service sont parfois importants et justifient une contribution de la collectivité pour le bénéfice qu'elle en retire. L'application du principe de bénéficiaire-payeur implique, pour un service ayant un bénéfice public notable, une contribution conjointe des utilisateurs et de la collectivité (par les impôts et taxes) à hauteur de leur bénéfice respectif.

**Coûts totaux** : coûts directs et indirects.

**Coût direct**<sup>6</sup> : coût directement affectable, sans calcul intermédiaire, à un produit, un service, une activité ou un autre objet de coût.

**Coût indirect** : coût qu'il n'est pas possible ou peu pratique d'affecter directement à un produit, un service, une activité ou un autre objet de coût. Ces coûts comprennent notamment les coûts de perception, de contrôle ainsi que les coûts de conformité (coûts administratifs imposés aux payeurs du tarif).

**Rente économique** : surplus de revenus d'un bien ou d'un service par rapport à ses coûts totaux de production, attribuable notamment à sa valeur commerciale. Généralement, les activités relatives à l'exploitation des ressources naturelles génèrent une rente.

**Externalité**<sup>6</sup> : impact environnemental, social ou économique, positif ou négatif, d'activités générant des avantages ou des coûts qui ne sont pas reçus ou assumés exclusivement par la personne, le groupe ou l'entreprise exerçant ces activités.

**Crédit au net** : mécanisme par lequel les revenus perçus continuent d'être versés dans le fonds consolidé du revenu, conformément à la pratique courante. Cependant, la législation permet, sous certaines conditions, que le crédit autorisé pour un programme donné puisse augmenter lorsque les revenus associés au crédit au net sont supérieurs à ceux prévus. En contrepartie, lorsque les revenus sont inférieurs à ceux prévus, le montant des dépenses imputables sur le crédit du programme doit être diminué d'autant.

---

<sup>6</sup> Définition tirée de Louis Ménard, *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière*, Toronto, 2005.

## ❑ Différents types de biens offerts par l'État

**Bien public** : bien (ou service) dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement publique, c'est-à-dire qu'ils profitent à la collectivité dans son ensemble sans qu'il soit possible d'en distinguer les utilisateurs. Les biens publics purs sont caractérisés par la *non-rivalité* (la consommation de ce service par un individu n'empêche pas sa consommation par un autre) et la *non-exclusion* (il n'est pas possible d'exclure un individu de la consommation de ce bien). À titre d'exemple, l'environnement et la sécurité publique sont qualifiés de biens publics.

**Bien privé** : bien (ou service) dont les bénéfices générés sont de nature exclusivement privée, c'est-à-dire qu'ils bénéficient uniquement aux utilisateurs identifiables de ces services. Dans ce document, il est question des biens privés offerts par l'État. Par opposition aux biens publics, les biens privés sont caractérisés par la *rivalité* et l'*exclusion* dans leur consommation (par exemple : l'électricité).

**Bien mixte** : bien (ou service) générant des bénéfices publics notables en plus des bénéfices à des utilisateurs identifiables. Malgré que la consommation de ce bien ne puisse être partagée, elle suscite des externalités positives à la société. Les termes *biens méritoires* et *biens privés collectivement financés* sont également employés pour désigner ce type de bien. Les soins de santé et d'éducation font partie de cette catégorie.

## ❑ Différents types de tarifs

**Vente de biens et services** : tarification s'appliquant sur la vente de biens et de services offerts par l'État.

**Droits et privilèges** : tarification s'appliquant à la délivrance de permis de toute sorte (permis de pêche, permis de chasse, etc.), à la fourniture de procédés réglementaires (traitement de dossiers, application d'une réglementation, etc.) ou encore à l'utilisation de ressources publiques (redevances sur les ressources naturelles, utilisation d'installations étatiques).

## ❑ Autre

**Cible d'autofinancement** : portion du coût total du service devant être financée par les usagers au moyen d'une tarification.

**IMPLANTATION DE LA POLITIQUE DE  
FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS**



## 2. IMPLANTATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

L'implantation de la Politique de financement des services publics vise à améliorer le processus de tarification des ministères et des organismes du gouvernement.

L'implantation de la politique se réalisera d'ici 2012 pour les ministères, les organismes publics<sup>7</sup> et les réseaux de la santé et de l'éducation.

— Par exemple, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'exception du tarif quotidien de 7 \$ des services de garde, tous les tarifs qui ne disposaient pas de mécanismes d'indexation seront indexés annuellement en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers.

Le ministère des Finances effectuera un suivi de l'application de la politique. Les ministères, les organismes ainsi que les établissements des réseaux de la santé<sup>8</sup> et de l'éducation devront rendre compte de leurs actions pour sa mise en œuvre.

---

<sup>7</sup> Dans la majorité des cas, les organismes ont déjà un système de comptabilité qui leur permet de déterminer les revenus et les coûts de leurs services tarifés. Ils devront donc implanter plus rapidement la Politique de financement des services publics.

<sup>8</sup> La mention « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

## 2.1 Synthèse de la Politique de financement des services publics

Le mode actuel de financement des services publics peut être amélioré. La Politique de financement des services publics représente donc un nouvel instrument efficace et équitable pour financer les services publics.

La mise en œuvre de la politique repose sur quatre axes d'intervention regroupant différents moyens à mettre en œuvre pour amener les ministères et organismes à appliquer une tarification conduisant à une meilleure qualité des services publics.

Le tableau suivant présente un aperçu des moyens qui seront mis en œuvre graduellement par les ministères et organismes afin d'atteindre les objectifs de la politique.

## 2.1.1 Politique de financement des services publics

TABLEAU 1

Axes d'Intervention	Moyens	Cibles	Reddition de comptes des ministères et organismes
Établir et réviser les modalités de financement des services publics	Établir le mode de financement des services offerts ou financés par l'État selon le bénéfice respectif des utilisateurs et de la collectivité	Inventaire des services offerts à des usagers d'ici le 31 mars 2010 pour les organismes et d'ici le 31 mars 2011 pour les ministères et les réseaux	Présentation de la liste des services aux usagers (tarifés ou qui pourraient l'être)
	Évaluer systématiquement les coûts des services offerts à des usagers	Évaluation systématique des coûts des services offerts à des usagers d'ici le 31 mars 2010 pour les organismes et d'ici le 31 mars 2011 pour les ministères et les réseaux	Présentation annuelle des coûts des services offerts à des usagers
	Établir un mode de détermination des tarifs fondé sur le coût total des services et une cible d'autofinancement	Détermination de la cible d'autofinancement pour chaque service tarifé d'ici le 31 mars 2010 pour les organismes et d'ici le 31 mars 2011 pour les ministères et les réseaux	Présentation des cibles d'autofinancement des services tarifés
	Prévoir des mécanismes d'indexation périodiques ainsi que des mécanismes de rattrapage	Dépôt d'un projet de loi en 2009 qui prévoit notamment l'indexation automatique des tarifs	Présentation des statistiques sur les mécanismes d'ajustement, d'indexation et de rattrapage ainsi que des dernières dates de modification des tarifs
	Affecter les revenus de tarification aux services tarifés	Détermination des mécanismes de conservation pour les revenus tarifaires d'ici 2011	Présentation du niveau global de conservation des revenus
Protéger l'accès des ménages à faible revenu aux services essentiels	Ajuster les mesures compensatoires existantes à l'égard des ménages à faible revenu de façon à contrebalancer l'impact des rattrapages tarifaires	Compensation de l'impact des rattrapages tarifaires qui pourraient être réalisés	Présentation de l'impact financier des rattrapages tarifaires et des mesures compensatoires sur les individus à faibles revenus
Rendre disponible l'information sur la tarification gouvernementale	Publier les informations pertinentes sur le financement gouvernemental	Production annuelle d'un rapport sur le financement des services publics dès 2009	Publication du <i>Rapport annuel sur le financement des services publics</i>
		Ajout, dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes, de l'état de la progression de la mise en place de la politique dès 2010-2011 et d'une reddition de comptes dès 2011-2012	Présentation d'une synthèse de l'information tarifaire contenue dans les rapports annuels de gestion des ministères et organismes
Assurer un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire	Mettre en place un comité interministériel pour assurer le suivi de l'implantation de la politique	Mise en place d'un comité interministériel dès l'approbation de la Politique de financement des services publics par le gouvernement	
	Mettre en place un cadre législatif nécessaire à l'application de la politique	Dépôt d'un projet de loi en 2009	
	Assurer le suivi de la politique par de la formation, des guides et des avis-conseils	Disponibilité de formations, de guides et d'autres sources documentaires	

## 2.2 Implantation de la politique

### 2.2.1 Axe d'intervention 1 : établir et réviser les modalités de financement des services publics

Afin d'établir un équilibre entre le financement des services publics par les impôts et les taxes et le financement de ces services par les bénéficiaires, les ministères et organismes seront appelés à mettre en œuvre différents moyens afin de réviser les modalités de financement des services publics.

#### 2.2.1.1 Établir le mode de financement des services offerts ou financés par l'État selon le bénéfice respectif des utilisateurs et de la collectivité

##### Exigences

Chaque ministère et organisme doit dresser un inventaire complet des services qu'il offre aux citoyens et des tarifs qu'il exige.

L'inventaire comprend aussi les services pour lesquels le ministère ou l'organisme ne prélève pas de tarif alors qu'il pourrait éventuellement le faire. Cet exercice ne concerne pas les services qui, en raison des orientations gouvernementales, sont financés uniquement par les impôts et taxes et qui ne sont donc pas tarifés, comme c'est le cas pour la plupart des services de santé.

##### Cible

Réaliser l'inventaire des services tarifés et de ceux qui pourraient l'être, selon un niveau de détails raisonnable, d'ici le 31 mars 2010 pour les organismes et d'ici le 31 mars 2011 pour les ministères et les réseaux. Cet inventaire sera tenu à jour par la suite.



### 2.2.1.2 **Évaluer systématiquement les coûts des services offerts à des usagers**

#### **□ Exigences**

Dans certains ministères et organismes publics, le coût des services offerts (tarifés ou non) n'est pas toujours connu, ce qui réduit d'autant l'information nécessaire à la prise de décision des autorités.

Conformément aux dispositions de la politique, les ministères et organismes devront dorénavant calculer les coûts totaux de leurs services offerts à des usagers.

#### **□ Cible**

Les organismes ont jusqu'au 31 mars 2010 pour évaluer systématiquement les coûts de tous leurs services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée ou pourrait l'être. Les ministères et les réseaux devront s'y conformer d'ici le 31 mars 2011.

### 2.2.1.3 **Établir un mode de détermination des tarifs fondé sur le coût total des services et une cible d'autofinancement**

#### **□ Exigences**

Dans les ministères et dans plusieurs organismes, lorsqu'il y a fixation de tarifs, la détermination des coûts se limite souvent aux coûts directs. L'évaluation ne va pas jusqu'à la prise en compte des coûts administratifs indirects.

- De façon générale, les tarifs doivent être établis selon les coûts totaux engendrés pour fournir un service.
- Les tarifs doivent aussi être établis de manière à ce que le niveau de couverture des coûts soit stable dans le temps.

Par ailleurs, pour certains services, d'autres considérations économiques, telle la valeur au marché, doivent aussi être prises en compte.

#### **□ Cible**

Les organismes doivent déterminer, d'ici le 31 mars 2010, la cible d'autofinancement de chaque service tarifé. Les ministères et les réseaux doivent le faire d'ici le 31 mars 2011.

- Dans l'éventualité où des rattrapages tarifaires importants sont prévus, des échéanciers devront être établis.

#### 2.2.1.4 **Prévoir des mécanismes d'indexation périodiques ainsi que des mécanismes de rattrapage**

Plus de la moitié des tarifs ministériels et une quantité non négligeable de tarifs dans les organismes ne font pas l'objet d'indexation, ni de révision. Cette réalité entraîne des écarts de plus en plus grands entre les coûts des services et leurs tarifs.

##### **Exigences**

##### **Indexation et révisions tarifaires**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'exception du tarif quotidien de 7 \$ des services de garde, tous les tarifs établis doivent être indexés annuellement au même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers.

Par ailleurs, d'autres formules de révision annuelle peuvent être envisagées. Les informations minimales qui doivent être fournies au préalable aux utilisateurs sont :

- les règles et les paramètres d'ajustement utilisés;
- les conditions et les modalités d'application;
- les dates fixées pour l'application du taux d'ajustement.

L'opinion des utilisateurs pourrait être sollicitée sur les ajustements tarifaires envisagés. Par exemple, plusieurs changements tarifaires doivent être publiés dans la *Gazette officielle du Québec*.

## ■ Mécanismes de rattrapage

Dans la mesure où le rétablissement du niveau d'autofinancement d'un service public est nécessaire en raison, notamment, du fait que son tarif est demeuré inchangé depuis plusieurs années alors que son coût a augmenté, un mécanisme de rattrapage progressif doit être envisagé.

Le rythme du rattrapage pourra, dans certains cas, s'échelonner sur une période de deux à cinq ans, le temps de permettre à la clientèle touchée de s'ajuster à la modification tarifaire.

L'échéancier et le calendrier de rattrapage doivent être définis selon la nature du bien ou du service et ne pas compromettre l'accessibilité au service.

## □ Cible

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'exception du tarif quotidien de 7 \$ des services de garde, tous les tarifs qui ne disposaient pas de mécanismes d'indexation seront indexés annuellement en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers.

### 2.2.1.5 Affecter les revenus de tarification aux services tarifés

## □ Exigences

La Loi sur l'administration financière et la Loi sur l'administration publique prévoient des mécanismes qui permettent aux ministères<sup>9</sup> de conserver en tout ou en partie les revenus prélevés par la tarification, par exemple, le fonds de vente de biens et services et le crédit au net.

Les règles budgétaires, les modalités et les conditions d'utilisation de ces mécanismes seront revues pour mieux les intégrer au processus de planification budgétaire et mieux les adapter au nouveau contexte administratif.

— Au besoin, d'autres dispositifs pourront être développés. Par exemple, un mécanisme s'apparentant aux comptes à fin déterminée pourrait être envisagé. À cet égard, des modifications à la Loi sur l'administration financière seront nécessaires.

Les revenus de tarification des ministères se sont élevés à 1,2 milliard de dollars en 2007-2008. Ces revenus pourront être assujettis à ces mécanismes.

---

<sup>9</sup> Les organismes conservent déjà leurs revenus. Cette section ne concerne donc que les ministères, incluant les organismes budgétaires qui leur sont rattachés.

À cette fin, les revenus de tarification prélevés seront dorénavant alloués au ministère qui les prélève, jusqu'à hauteur des coûts de prestation des services qui génèrent ces revenus, et les surplus, provenant par exemple de la rente économique, devront être versés au fonds consolidé du revenu.

— L'affectation de ces revenus facilitera l'acceptation par la clientèle visée des ajustements tarifaires si les revenus prélevés sont utilisés pour maintenir et améliorer la qualité des services.

Ainsi, pour mieux établir le lien entre la croissance des dépenses et des revenus liés au transport, le gouvernement propose d'élargir le rôle du Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier (FCARR). À compter de 2010-2011, le fonds, qui s'appellera dorénavant le Fonds pour le financement des infrastructures routières et de transport en commun, sera alimenté par des revenus qui lui seront dédiés, notamment les revenus de la taxe spécifique sur les carburants et les revenus des droits sur les permis et immatriculations.

#### **□ Cible**

Le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du trésor élaboreront et instaureront progressivement, d'ici le 31 mars 2011, un mécanisme de conservation des revenus tarifaires pour les ministères et organismes budgétaires.

## 2.2.2 **Axe d'intervention 2 : protéger l'accès des ménages à faible revenu aux services essentiels**

Les rattrapages tarifaires prévus à la suite de l'entrée en vigueur de la politique pourraient, en réduisant le pouvoir d'achat des ménages à faible revenu, restreindre leur accès aux services publics.

Or, la volonté d'accroître l'efficacité des services publics par une amélioration de leur structure de financement ne doit pas remettre en cause les valeurs d'équité et de justice sociale qui ont façonné la société québécoise.

La politique prévoit donc assurer l'accès des ménages à faible revenu aux services essentiels.

### 2.2.2.1 **Ajuster les mesures compensatoires existantes à l'égard des ménages à faible revenu de façon à contrebalancer l'impact des rattrapages tarifaires**

#### **Exigences**

Des mesures doivent être prévues pendant la période de transition afin d'éviter que les rattrapages tarifaires ne restreignent l'accès des ménages à faible revenu aux services essentiels.

La bonification des mesures d'aide actuelles doit être la voie privilégiée pour éviter des coûts administratifs additionnels liés à de nouvelles mesures.

Selon la clientèle visée, il importera de choisir comme mesure compensatoire le programme de soutien au revenu le plus approprié à la tarification en question.

— Il est à noter toutefois que certains tarifs existants sont déjà accompagnés de mesures compensatoires spécifiques, telles que le programme de prêts et bourses à l'éducation ou l'exemption des frais de garde en centre de la petite enfance.

#### **Cible**

Compensation de l'impact des rattrapages tarifaires qui pourraient être réalisés.

### 2.2.3 Axe d'intervention 3 : rendre disponible l'information sur la tarification gouvernementale

Malgré le fait que l'application tarifaire soit décentralisée et que chaque ministère et organisme détermine l'ampleur qu'il veut donner à la tarification, il demeure difficile d'obtenir de ces ministères et organismes des informations sur la totalité des tarifs et les coûts des services offerts aux usagers.

— Ce n'est pas le cas pour la Régie de l'énergie, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), dont le processus tarifaire est déjà bien implanté.

Le processus tarifaire et la reddition de comptes devraient graduellement atteindre un niveau de qualité plus élevé.

TABLEAU 2

#### Principales caractéristiques des processus tarifaires en vigueur au Québec

	<b>Contrôle ministériel direct et indirect</b>	<b>Tribunal quasi judiciaire</b>	<b>Régimes d'assurance spécifiques</b>
Recouvrement des coûts	Faible	Limité aux coûts permis	Oui, sauf dans les régimes d'assurance agricole
Évaluation globale du processus tarifaire	Non uniforme	Transparent	Transparent pour la SAAQ et la CSST
	Non obligatoire	Obligatoire	
	Manque d'information sur les tarifs	Loi contraignante	
Délégation	Faible	Moyenne	Moyenne
Pressions politiques	Fortes	Moyennes	Moyennes
Affectation des revenus au service tarifé	Variable	Forte	Forte
Processus			
- Rigueur	Faible	Fort	Fort
- Transparence	Faible	Fort	Fort
- Reddition de comptes	Faible	Fort	Fort
- Expertises, connaissances et ressources professionnelles	Variable	Fort	Fort

Source : *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics* (2008). Gouvernement du Québec, p.68.

### 2.2.3.1 Publier les informations pertinentes sur le financement gouvernemental

#### □ Exigences

##### ■ Ministères et organismes

La politique rend obligatoire pour les ministères et organismes une reddition de comptes sur la tarification dans leur rapport annuel de gestion déposé à l'Assemblée nationale.

##### ■ Ministère des Finances

Conformément à la politique, le ministère des Finances publiera annuellement un rapport sur le financement des services publics au sein des ministères et organismes.

Le *Rapport gouvernemental sur le financement des services publics* devra être rendu public et disponible sur le site Internet du ministère.

Ce rapport comprendra également des analyses sur les résultats obtenus au regard des cibles fixées et de la progression dans l'implantation des bonnes pratiques tarifaires.

Outre les tableaux de données des ministères et organismes, le rapport devra faire mention des changements importants survenus tant dans les tarifs que dans les procédés tarifaires, et commenter la progression et la conformité des ministères dans l'application de la politique tarifaire.

— Plus précisément, le tableau synthèse de la politique de tarification comprend les éléments de reddition de comptes au regard des cibles retenues.

#### □ Cible

Le rapport gouvernemental sur le financement des services publics doit être publié annuellement par le ministère des Finances. Pour cette année, ce rapport est joint au présent document (section 3).

En 2010-2011, les ministères et organismes devront faire état de la progression de la mise en place de la politique dans leur rapport annuel. Ils devront présenter une reddition de comptes dans leur rapport annuel dès 2011-2012.

## **2.2.4 Axe d'intervention 4 : assurer un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire**

Vu le nombre important de moyens que nécessite la nouvelle politique de financement des services publics, un encadrement des ministères et des organismes est envisagé.

### **2.2.4.1 Mettre en place un comité interministériel pour assurer le suivi de l'implantation de la politique**

#### **□ Exigences**

Afin de permettre une instauration graduelle adéquate de la politique de financement des services publics, un comité interministériel sera mis en place pour assurer le suivi de son implantation.

Le comité sera sous la direction du ministère des Finances avec l'appui du Secrétariat du Conseil du trésor.

### **2.2.4.2 Mettre en place un cadre législatif nécessaire à l'application de la politique**

#### **□ Exigences**

Un cadre législatif sera établi et un projet de loi sera déposé à l'Assemblée nationale en 2009 afin d'assurer :

- l'indexation des tarifs qui ne sont pas ajustés annuellement, à l'exception du tarif des services de garde;
- l'affectation de revenus de tarification directement au financement des activités tarifées;
- une reddition de comptes annuelle relativement à la tarification.



### 2.2.4.3 Assurer le suivi de la politique par de la formation, des guides et des avis-conseils

#### □ Exigences

Le ministère des Finances, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, élaborera des programmes de formation ainsi que des guides et fournira les avis-conseils nécessaires pour assurer le suivi et l'implantation de la politique.

Il fournira aussi l'information sur l'évaluation des coûts totaux des services, sur la jurisprudence et sur les saines pratiques en matière de tarification.

Il examinera la documentation pertinente, s'informerá sur les expériences étrangères et en assurera la vigie.

#### □ Cibles

Rendre disponibles les formations, les guides et autres sources documentaires et présenter dans le *Rapport annuel sur le financement des services publics* un suivi de la progression des travaux entrepris par le ministère des Finances dans ce domaine.



**RAPPORT GOUVERNEMENTAL SUR LE FINANCEMENT  
DES SERVICES PUBLICS EN 2007-2008**



### 3. RAPPORT GOUVERNEMENTAL SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS EN 2007-2008

#### □ Introduction

Ce rapport présente l'ensemble des revenus de la tarification perçus par le gouvernement en 2007-2008 ainsi que les mesures compensatoires définies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu. Il est composé des quatre sections suivantes :

- le portrait global des sources de revenus de tarification par secteur;
- une analyse de chacun des secteurs;
- les mesures compensatoires pour les ménages à faible revenu;
- les tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères et organismes.

Les constats et les analyses effectués dans le rapport sont basés sur des informations recueillies auprès des intervenants ou sur des extraits de rapports annuels publics.

Une partie de la tarification est soumise au contrôle direct ou indirect du gouvernement. Il s'agit des revenus de tarification perçus par les ministères, les organismes gouvernementaux et les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation.

Les ministères et organismes imposent des tarifs pour des droits et permis ainsi que pour la vente de biens et services. Les revenus qui en découlent viennent s'ajouter aux revenus du gouvernement dans les comptes publics.

Les revenus des réseaux de l'éducation et de la santé<sup>10</sup> sont conservés par les organismes et ne couvrent qu'une faible partie des dépenses à supporter.

Une autre partie de la tarification est sous le contrôle d'entreprises du gouvernement et de sociétés d'assurance publique, soit Hydro-Québec, la CSST et la SAAQ.

Quant aux services de garde, le tarif de 7 \$ par jour est payé directement à un centre de la petite enfance ou à une garderie en milieu familial ou scolaire.

---

<sup>10</sup> La mention « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

Les revenus les plus importants, soit ceux provenant de la vente d'électricité, sont comptabilisés aux états financiers d'Hydro-Québec. Par ailleurs, les revenus d'assurance dont les tarifs ne sont pas fixés par le gouvernement sont perçus par les organismes qui offrent des protections au public et qui disposent d'un patrimoine distinct géré en fiducie.

Notons finalement que le gouvernement réglemente certains tarifs à la demande et au bénéfice d'organismes non gouvernementaux. Ces tarifs ne sont pas répertoriés dans le rapport annuel, par exemple, les tarifs pour les services de taxi pour lesquels les taux sont fixés par la Commission des transports du Québec.

### 3.1 Le portrait global

En 2007-2008, les revenus de tarification perçus par le gouvernement du Québec totalisent 22,7 milliards de dollars.

TABLEAU 3

#### Revenus de tarification des organismes dépendant du gouvernement du Québec<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Hydro-Québec (vente d'électricité)<sup>(2)</sup></b>	<b>8 922</b>	<b>9 121</b>	<b>9 402</b>	<b>10 368</b>
<b>Ministères, organismes et réseaux</b>				
Ministères	1 218	1 228	1 167	1 155
Organismes et fonds spéciaux	1 385	1 477	1 594	1 808
Réseau de la santé	1 180	1 294	1 387	1 345
Réseau de l'éducation <sup>(3)</sup>	1 765	1 784	1 875	1 967
Services de garde à 7 \$ <sup>(4)</sup>	288	305	316	335
<b>Sous-total – Ministères, organismes, réseaux et services de garde</b>	<b>5 836</b>	<b>6 088</b>	<b>6 339</b>	<b>6 610</b>
<b>Assurances</b>	<b>4 048</b>	<b>4 338</b>	<b>5 605</b>	<b>5 760</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 806</b>	<b>19 547</b>	<b>21 346</b>	<b>22 738</b>

(1) À la suite de la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que de quelques autres organismes, les données ont été redressées pour les années précédentes aux fins de comparaison. De plus, afin d'éviter un double comptage, les revenus de certains ministères et organismes ont été réduits d'environ 500 M\$ par année. Ces revenus ont déjà été comptabilisés par Hydro-Québec et d'autres organismes fiduciaires, telles la SAAQ et la CSST.

(2) Vente d'électricité au Québec. Données au 31 décembre de chaque année.

(3) Éducation supérieure et commissions scolaires.

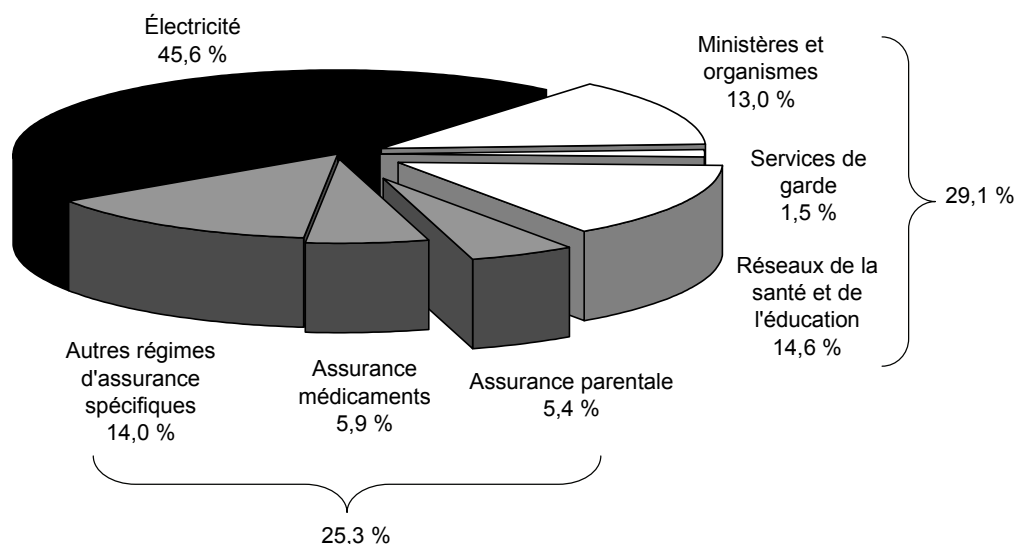
(4) Centre de la petite enfance, garderie en milieu familial. Les revenus des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans le réseau de l'éducation.

Ces revenus peuvent être classés en trois grands groupes :

- les revenus provenant de la vente d'électricité au Québec, qui s'élèvent à 10,4 milliards de dollars en 2007-2008, soit 45,6 % des revenus tarifaires;
- les revenus qui sont sous le contrôle direct ou indirect du gouvernement, soit ceux provenant des ministères, des organismes, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde, qui s'élèvent à 6,6 milliards de dollars, soit 29,1 % des revenus tarifaires;
- les revenus provenant des différents régimes d'assurance, qui se chiffrent à 5,8 milliards de dollars, soit 25,3 % des revenus de tarification.

## GRAPHIQUE 2

### Répartition des revenus de tarification par secteur, 2007-2008<sup>(1)</sup> (en pourcentage)



(1) Pour les résultats se terminant dans l'année 2007-2008.

Des revenus de 22,7 milliards de dollars ont été prélevés auprès des usagers en 2007-2008, ce qui représente près de 8 % du PIB. Ces revenus diminuent à 6,3 milliards de dollars lorsque l'on exclut ceux provenant des tarifs d'électricité, des primes d'assurance et des services de garde. Ce dernier montant représente 9,9 % de tous les revenus du gouvernement.



## ■ Les plus importantes sources de tarification

Les dix principales sources de tarification représentent 82,1 % de la tarification totale, soit 18,7 milliards de dollars. Celle provenant d'Hydro-Québec représente plus de 45 % de la tarification totale.

TABLEAU 4

### Les dix principales sources de tarification publique en 2007-2008

(en millions de dollars)

	Secteur	Montant	Pourcentage de la tarification totale
1. Hydro-Québec	Électricité	10 368	45,6
2. Santé et sécurité du travail (CSST)	Assurance	2 278	10,0
3. Assurance médicaments	Assurance	1 350	5,9
4. Assurance parentale	Assurance	1 233	5,4
5. Droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations des véhicules <sup>(1)</sup>	Ministères et organismes	860	3,8
6. Assurance automobile (SAAQ)	Assurance	709	3,1
7. Contribution des adultes hébergés	Réseaux (santé)	662	2,9
8. Services de garde <sup>(2)</sup>	Services de garde et réseaux (éducation)	512	2,3
9. Droits de scolarité universitaires	Réseaux (éducation)	469	2,1
10. Services de police fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités	Organismes	236	1,0
<b>TOTAL</b>		<b>18 677</b>	<b>82,1 %</b>

(1) Ces droits se retrouvent dans les revenus du ministère des Transports (752 M\$) de la SAAQ pour le contrôle routier (60 M\$) et de la Société de financement des infrastructures locales (48 M\$).

(2) Incluant les services de garde à 7 \$ et ceux de plus de 7 \$ en milieu scolaire.

Le prélèvement des cotisations versées à la CSST par les employeurs, des primes versées par les assurés au régime d'assurance médicaments et au régime québécois d'assurance parentale génèrent des revenus de 4,9 milliards de dollars, soit 21,3 % des revenus tarifaires.

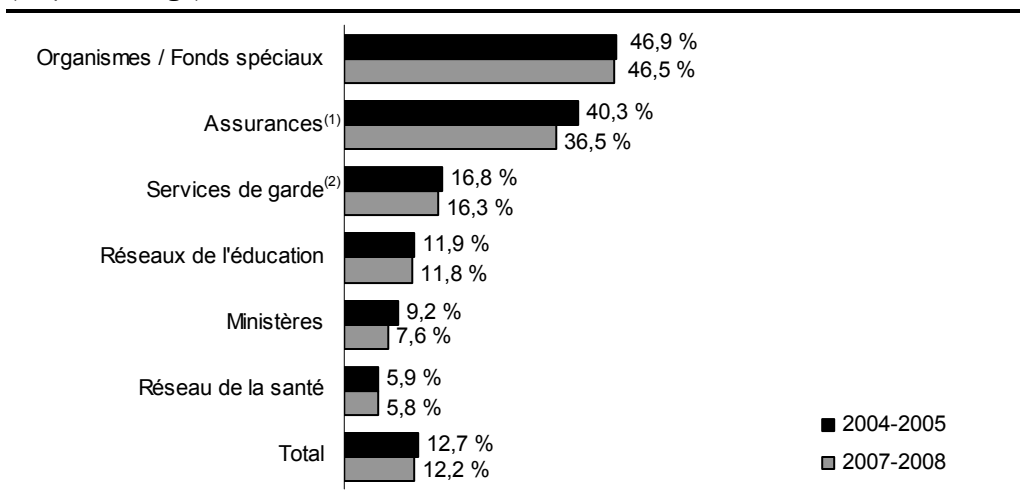
Les droits d'immatriculation et les permis de conduire prélevés auprès des conducteurs représentent 3,8 % des revenus de tarification avec 860 millions de dollars.

## ■ Importance de la tarification

### GRAPHIQUE 3

#### Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics

(en pourcentage)



(1) Assurance médicaments, assurance stabilisation des revenus agricoles et assurance récolte. Excluant la SAAQ, la CSST et le régime québécois d'assurance parentale qui n'a été mis en place qu'en 2006.

(2) Centres de la petite enfance et garderies en milieu familial.

Certains services publics, comme les indemnités versées en vertu du régime d'assurance automobile administré par la SAAQ, les indemnités versées par la CSST aux accidentés du travail, la production de l'électricité par Hydro-Québec, comprennent des politiques de financement obligeant les organismes à financer entièrement leurs coûts. Dans le cas du régime québécois d'assurance parentale, la loi oblige le financement à 100 % des indemnités versées.

Pour ce qui est de l'ensemble des autres services publics, les revenus de tarification représentaient 12,2 % de leur coût total en 2007-2008, un recul de 0,5 % comparativement à l'année 2004-2005. En valeur absolue, cet écart représente un montant de plus de 325 millions de dollars.

## 3.2 Revenus de tarification par secteur

### □ Électricité<sup>11</sup>

#### ■ Revenus

Représentant 45,6 % des revenus de tarification gouvernementale en 2007, les revenus de la vente d'électricité au Québec se sont élevés à 10,4 milliards de dollars, soit une augmentation de 10,3 % par rapport à 2006.

TABLEAU 5

#### Ventes totales d'électricité au Québec, 2006 et 2007

(en millions de dollars)

	2006	2007	Variation
Domestique et agricole	3 775	4 144	9,8 %
Générale et institutionnelle	2 356	2 602	10,4 %
Industrielle et autres	3 271	3 622	10,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>9 402</b>	<b>10 368</b>	<b>10,3 %</b>

Cette progression résulte essentiellement de l'augmentation de la demande de la clientèle résidentielle en raison des températures plus froides en 2007, de l'augmentation des produits associés aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels, en raison surtout de l'impact de la gestion des risques liés au change et au prix de l'aluminium, et d'une hausse tarifaire moyenne de 2,8 % en 2007<sup>12</sup>.

#### ■ Méthode de fixation des tarifs et mécanisme d'indexation

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs, à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

<sup>11</sup> Les informations présentées dans cette section sont tirées du rapport annuel 2007 d'Hydro-Québec. Les données sont en année civile.

<sup>12</sup> Hausse moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité, qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

De plus, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander des révisions des tarifs d'électricité.

## □ Ministères<sup>13</sup>

### ■ Revenus de tarification des ministères

Les revenus de tarification des ministères se sont élevés à 1 155 millions de dollars en 2007-2008, soit une diminution de 12 millions de dollars par rapport à 2006-2007.

TABLEAU 6

#### Revenus de tarification par ministère (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Transports	722	739	751	764
Ressources naturelles et Faune	266	231	175	130
Revenu	59	69	49	62
Justice	52	61	53	55
Sécurité publique	38	40	40	41
Immigration et Communautés culturelles	27	30	34	36
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	9	11	15	15
Développement durable, Environnement et Parcs	8	9	9	10
Famille et Aînés	9	12	9	10
Santé et Services sociaux	5	5	8	9
Éducation, Loisir et Sport	6	5	8	7
Secrétariat du Conseil du trésor et Administration gouvernementale	4	4	4	5
Affaires municipales et Régions	5	5	5	5
Assemblée nationale	2	3	3	3
Emploi et Solidarité sociale	3	2	2	2
Développement économique, Innovation et Exportation	1	1	1	1
Autres ministères	2	1	1	0
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 218</b>	<b>1 228</b>	<b>1 167</b>	<b>1 155</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES<sup>(1)</sup></b>	<b>13 259</b>	<b>13 994</b>	<b>14 532</b>	<b>15 224</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses</b>	<b>9,2 %</b>	<b>8,8 %</b>	<b>8,0 %</b>	<b>7,6 %</b>

Note : Les revenus détaillés des ministères sont présentés à l'annexe 1.

(1) Excluant les dépenses des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments qui sont traités plus loin dans la présente section.

<sup>13</sup> Incluant les organismes budgétaires.

Les revenus du ministère des Transports proviennent presque entièrement des droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations.

La baisse des revenus du ministère des Ressources naturelles et de la Faune depuis 2004-2005 s'explique essentiellement par le versement au Fonds des générations d'une partie importante des revenus de redevances hydrauliques, soit 65 millions de dollars en 2007-2008, et par la baisse des revenus des redevances forestières consécutives aux difficultés de l'industrie forestière.

Les revenus de tarification du ministère du Revenu proviennent principalement des droits et permis pour la création et la modification de personnes morales et de la publicité légale des entreprises.

### ■ Les coûts des services tarifés

Globalement, en excluant notamment les transferts aux réseaux de la santé et de l'éducation, les revenus de tarification couvrent 7,6 % de l'ensemble des dépenses des ministères en 2007-2008. Cette proportion est en constante diminution depuis 2004-2005 sous l'effet conjugué d'une hausse des dépenses et d'une baisse des revenus de tarification<sup>14</sup>.

Cependant, il demeure difficile d'obtenir une évaluation des coûts des services tarifés offerts par des ministères. Certains ministères n'ont pas encore les structures ni les moyens nécessaires pour établir les coûts avec un niveau de précision satisfaisant.

Ainsi, pour 93 % des revenus de tarification des ministères, il n'a pas été possible de comparer les revenus et les coûts.

Pour les autres 7 %, le taux de couverture des coûts par les revenus s'élevait à 94 % en 2007-2008.

---

<sup>14</sup> Des ajustements aux revenus de tarification, pour les années 2004 à 2008, ont été réalisés afin que ne soient pas pris en compte les financements intergouvernementaux. Ainsi, les revenus du ministère des Finances ont été réduits de sommes de 163 à 173 M\$ annuellement provenant de la garantie de prêt accordée aux entreprises, particulièrement à Hydro-Québec. Une somme annuelle de 88,6 M\$ reçue de la SAAQ pour les services de santé aux accidentés de la route est aussi déduite au ministère de la Santé et des Services sociaux. Finalement, une somme annuelle variant entre 14 M\$ et 26 M\$ en provenance de la Régie des rentes est soustraite des revenus du ministère du Revenu.

## ■ Méthode de fixation des tarifs des ministères

Les revenus de tarification peuvent être définis en fonction de la méthode sur laquelle le tarif est basé.

Cependant, pour une forte proportion des revenus de tarification des ministères (77 %), il n'a pas été possible de déterminer avec précision la base de fixation du tarif, même si certains ont été établis par règlement ou directive depuis longtemps.

Certains tarifs ministériels sont déterminés sur la base d'une comparaison avec les prix applicables sur le marché ou appliqués par d'autres gouvernements. Par exemple, le tarif sur le permis d'intervention pour l'approvisionnement de bois sur les terres publiques dépend de la valeur du bois sur pied en forêt privée.

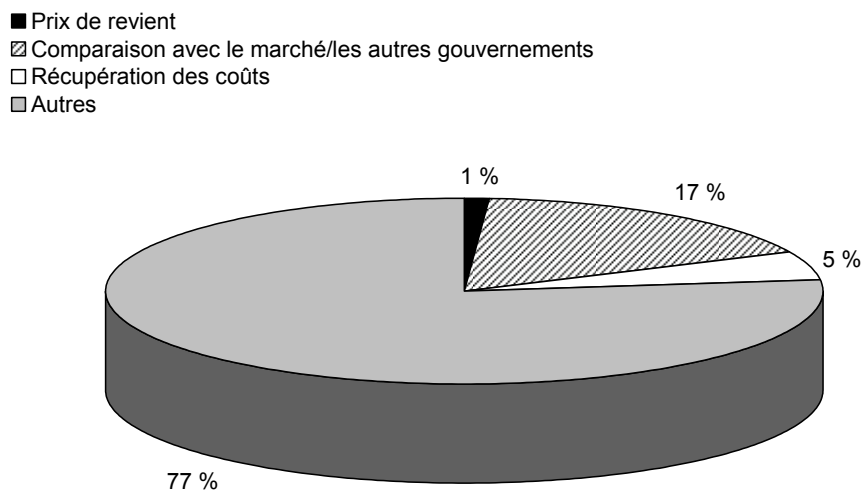
Pour une faible proportion des revenus, les tarifs sont déterminés sur la base du prix de revient des services ou selon le principe de récupération des coûts.

La méthode de prix de revient, au coût unitaire, diffère de la récupération des coûts, soit la somme globale exigée pour la livraison d'un ensemble de services déterminés.

### GRAPHIQUE 4

#### Méthode de fixation des tarifs des ministères, 2007-2008

(en pourcentage)



## ■ Mécanisme d'indexation et de révision des tarifs

Dans les ministères et organismes, les mécanismes d'indexation et de révision des tarifs sont appliqués de façon inégale, certains tarifs sont indexés systématiquement alors que d'autres ne le sont pas.

En 2007-2008, les revenus provenant de tarifs qui n'ont pas été indexés représentaient 73 % des revenus de tarification des ministères.

Cette situation s'explique notamment par le fait que les droits perçus sur les permis de conduire et les immatriculations des véhicules n'ont pas été indexés. Ces tarifs représentent plus de la moitié de l'ensemble des revenus des ministères.

Pour 22 % des revenus, les tarifs sont indexés. Dans certains cas, l'indexation est faite selon différents facteurs comme l'indice de prix à la consommation. Dans d'autres cas, l'indexation est fonction de la valeur commerciale, ce qui est le cas des redevances sur les ressources naturelles qui varient en fonction de la valeur économique de la ressource.

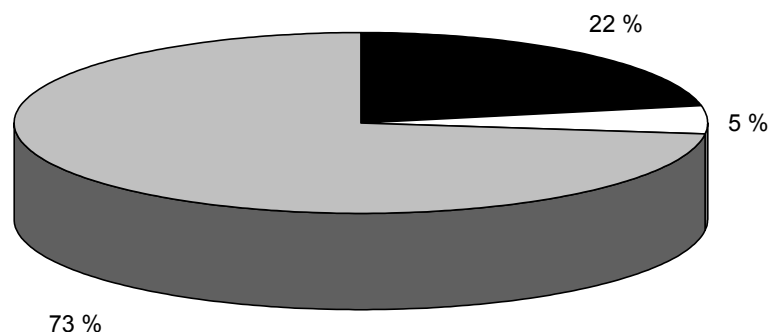
Par ailleurs, pour 5 % des revenus, les tarifs sont déterminés de manière à récupérer les coûts, ce qui implique qu'ils doivent normalement être révisés systématiquement afin de financer totalement le service. Cependant, ce n'est pas toujours le cas.

### GRAPHIQUE 5

#### Indexation et révision des tarifs des ministères, 2007-2008

(en pourcentage)

■ Indexés      □ Récupération des coûts      ▒ Non indexés





## □ Organismes consolidés<sup>15</sup>

### ■ Revenus de tarification des organismes

Les revenus de tarification perçus par les organismes et les fonds spéciaux ont atteint 1,8 milliard de dollars en 2007-2008, alors que les dépenses totales se sont élevées à 3,6 milliards de dollars. Globalement, les revenus de tarification représentent 50,0 % des dépenses totales des organismes.

---

<sup>15</sup> Comme pour les ministères, les revenus d'organismes en provenance d'Hydro-Québec, de la CSST ou de la SAAQ fiduciaire sont éliminés afin d'éviter un double comptage. La Commission des lésions professionnelles, par exemple, tire tout le financement de ses opérations d'une contribution de 53 M\$ de la CSST. Des ajustements semblables de 9 M\$ et 6 M\$ provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés à la Régie de l'énergie et à l'Agence d'efficacité énergétique.

Comparativement au *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics*, certains organismes ont été retirés de la liste en raison de la consolidation des réseaux, Héma-Québec étant le plus important avec ses 240 M\$ de ventes de produits aux centres hospitaliers. La Corporation d'urgences-santé se voit amputée des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé et de la SAAQ.

TABLEAU 7

**Revenus de tarification par organisme**

(en millions de dollars)

	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Fonds des services de police	223	229	236	242
Fonds vert	—	—	48	165
Société de l'assurance automobile du Québec	149	151	156	160
Agence métropolitaine de transport	119	128	139	154
Fonds d'information foncière	117	120	116	124
Autorité des marchés financiers	78	77	84	86
Société des établissements de plein air du Québec	72	76	80	84
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	67	68	69	70
Commission des normes du travail	49	52	55	55
Fonds du service aérien gouvernemental	26	30	27	52
Régie du bâtiment du Québec	44	45	47	50
Société de financement des infrastructures locales	—	34	45	48
Régie de l'assurance maladie du Québec	42	42	41	46
Investissement Québec	21	34	32	45
Société immobilière du Québec	46	46	42	44
Fonds des registres du ministère de la Justice	29	30	30	29
Société québécoise de récupération et de recyclage	23	23	26	27
Centre de services partagés	—	—	29	25
Société de développement de la Baie-James	19	18	21	22
Régie des installations olympiques	18	17	18	20
Fonds de gestion de l'équipement roulant	13	15	18	20
Autres	230	242	235	240
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 385</b>	<b>1 477</b>	<b>1 594</b>	<b>1 808</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>2 953</b>	<b>3 101</b>	<b>3 324</b>	<b>3 614</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses</b>	<b>46,9 %</b>	<b>47,6 %</b>	<b>48,0 %</b>	<b>50,0 %</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses, excluant les nouveaux organismes<sup>(1)</sup></b>	<b>46,9 %</b>	<b>47,0 %</b>	<b>46,0 %</b>	<b>46,5 %</b>

Note : Les revenus du Fonds des générations provenant des redevances hydrauliques ne sont pas perçus en retour d'un bien ou d'un service, mais servent à réduire la dette. Ces revenus de 11 M\$ en 2006-2007 et de 65 M\$ en 2007-2008 sont donc exclus du calcul de la liste ci-dessus. Par ailleurs, les revenus détaillés des organismes sont présentés à l'annexe 2.

(1) Fonds vert, Société de financement des infrastructures locales et Centre de services partagés.

Les revenus du Fonds des services de police proviennent de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus du Fonds vert ont crû de 117 millions de dollars en 2007-2008 avec la mise en place de la nouvelle redevance sur le gaz naturel, les carburants et les combustibles.

Les frais d'administration perçus et les droits retenus destinés au contrôle routier composent l'essentiel des revenus de la SAAQ.

Les usagers contribuent en grande partie aux recettes de l'Agence métropolitaine de transport, mais un quart des revenus provient de contributions municipales.

Le Fonds d'information foncière tire ses revenus essentiellement des services d'enregistrement des droits immobiliers (62 %) et de ventes, droits et honoraires reliés à la rénovation cadastrale (38 %).

Le Fonds des générations perçoit des redevances hydrauliques qui étaient comptabilisées auparavant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les revenus ne sont pas présentés dans ce tableau, mais le sont à l'annexe des organismes.

#### ■ Les coûts des services tarifés des organismes

Globalement, la proportion des dépenses des organismes financée par la tarification est passée de 46,9 % en 2004-2005 à 50,0 % en 2007-2008. Cette hausse est essentiellement attribuable à la mise en place de nouvelles sources de tarification environnementale. Cependant, lorsque l'on soustrait les revenus des nouveaux organismes, la proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses totales diminue de 46,9 % en 2004-2005 à 46,5 % en 2007-2008.

Par ailleurs, contrairement aux ministères, plusieurs organismes utilisent déjà un système de comptabilité par activité, ce qui leur permet de fournir plus aisément les coûts de leurs services tarifés.

Il a été possible de comparer les revenus et les coûts pour 68 % des revenus de tarification des organismes.

- En 2007-2008, ces revenus couvrent 78 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.
- En valeur absolue, cela représente des revenus de tarification de 1,2 milliard de dollars perçus par les organismes pour financer des services dont le coût s'élève à 1,6 milliard de dollars.

## ■ Méthode de fixation des tarifs des organismes

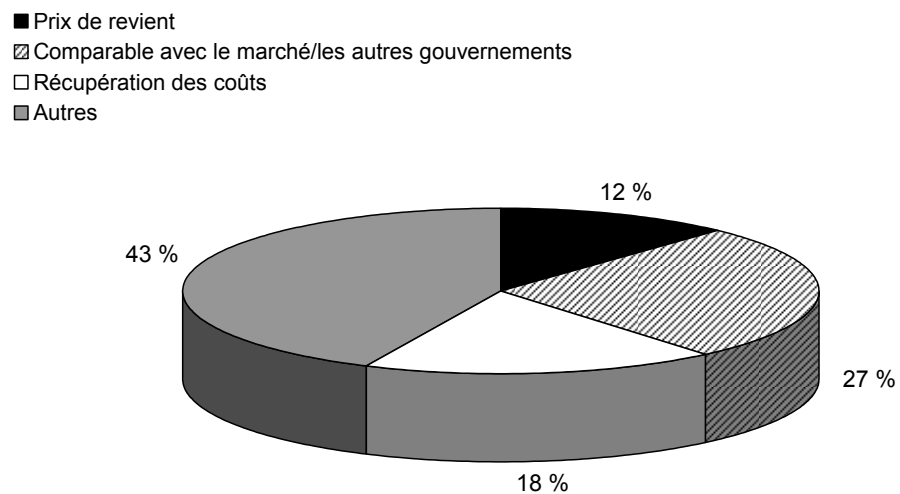
À l'instar des ministères, mais dans une proportion moindre, la catégorie « Autres » est la plus mentionnée par les organismes comme méthode de fixation des tarifs.

Cependant, dans le cas des organismes, les méthodes de détermination des tarifs selon le prix de revient ou la comparaison avec les prix du marché ou les prix appliqués par d'autres gouvernements, sont plus couramment utilisées que dans les ministères.

Par ailleurs, plusieurs organismes offrent leurs services à un petit nombre de clients et facturent de manière à récupérer leurs coûts ».

### GRAPHIQUE 6

#### Méthode de fixation des tarifs des organismes, 2007-2008<sup>(1)</sup> (en pourcentage)



(1) Comparativement aux données pour 2006-2007 publiées l'an dernier, certains organismes ont été retirés de la liste en raison de la consolidation des réseaux. Par conséquent, les proportions liées aux méthodes de fixation des tarifs sont différentes.

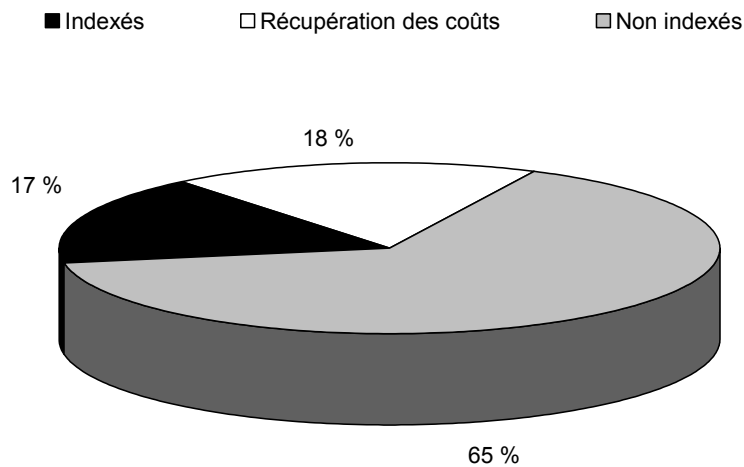
## ■ Mécanisme d'indexation et de révision des tarifs

En 2007-2008, les revenus provenant de tarifs non indexés représentent 65 % des revenus des organismes, 18 % des revenus proviennent de la récupération des coûts et 17 % sont indexés.

Par ailleurs, certains tarifs qui sont indexés annuellement ont été établis il y a longtemps sur des bases incertaines et n'ont pas été réévalués depuis.

### GRAPHIQUE 7

#### Indexation et révision des tarifs des organismes, 2007-2008 (en pourcentage)



Note : Comparativement aux données publiées en 2008 dans le *Rapport du Groupe de travail sur la tarification des services publics*, la proportion des revenus dont les tarifs ne sont pas indexés est révisée de 37 % à 65 %. Cette situation s'explique par l'exclusion de certains organismes, comme Héma-Québec, qui sont financés par d'autres organismes dont les tarifs étaient établis sur la base de la récupération des coûts.

## □ Réseaux de la santé et de l'éducation<sup>16</sup>

Les revenus de tarification totaux des réseaux s'élèvent à 3,3 milliards de dollars en 2007-2008.

TABLEAU 8

### Financement des réseaux de la santé et de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Santé	1 180	1 294	1 387	1 345
Éducation	1 765	1 784	1 875	1 968
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>2 945</b>	<b>3 078</b>	<b>3 262</b>	<b>3 313</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	30 708	31 602	33 083	35 239
Taxes scolaires	1 233	1 264	1 371	1 438
<b>FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX<sup>(1)</sup></b>	<b>34 886</b>	<b>35 944</b>	<b>37 716</b>	<b>39 990</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>8,4 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>8,6 %</b>	<b>8,3 %</b>

(1) Le financement total comprend les dépenses de transfert du gouvernement vers les réseaux et les taxes scolaires perçues par les commissions scolaires.

Les revenus de tarification représentent 8,3 % du financement total des réseaux de la santé et de l'éducation en 2007-2008. Le reste du financement des réseaux est donc assumé par les impôts et taxes.

<sup>16</sup> Les données des réseaux proviennent de la consolidation des données financières de très nombreux organismes relativement autonomes, mais dont le pouvoir de tarifier est généralement limité par le gouvernement.

Cette consolidation des données des organismes est faite par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

## ■ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élèvent à 1,3 milliard de dollars en 2007-2008.

Ils ne représentent qu'un faible pourcentage du financement total du réseau en raison de la gratuité des services offerts dans ce domaine. Ce pourcentage est resté faible, et ce, malgré le fait que les tarifs soient pleinement indexés<sup>17</sup>.

TABLEAU 9

### Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Contribution des adultes hébergés	564	641	694	662
Supplément pour chambres privées et semi-privées	71	68	68	66
Prestation fiscale pour enfants placés en famille d'accueil	43	45	48	50
Autres revenus (facturation de services)				
– Établissements publics				
▪ Résidents canadiens	31	33	32	32
▪ Résidents étrangers	27	29	32	25
▪ Solliciteur général	7	8	10	10
▪ Gouvernement du Canada	6	6	7	8
▪ Autres revenus	4	5	5	9
– Établissements privés	88	90	93	96
<b>Sous-total – Prestations de soins de santé</b>	<b>841</b>	<b>925</b>	<b>989</b>	<b>958</b>
Activités commerciales	80	89	89	84
Activités complémentaires	259	280	309	303
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 180</b>	<b>1 294</b>	<b>1 387</b>	<b>1 345</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	18 895	19 381	20 507	21 902
<b>FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ</b>	<b>20 075</b>	<b>20 675</b>	<b>21 894</b>	<b>23 247</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>5,9 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>5,8 %</b>

<sup>17</sup> Dans le réseau de la santé, la plupart des tarifs sont indexés selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec. Le taux d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est de 2,5 %.

Avec 662 millions de dollars en 2007-2008, la contribution des adultes hébergés représente 69 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé, ce qui en fait la principale source de revenus tarifaires. Chaque variation de cette contribution a un impact direct sur la proportion des revenus de tarification.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à autofinancer des dépenses non reliées à la prestation des soins de santé. On retrouve dans ces catégories de revenus, notamment, les activités reliées à la cafétéria, au stationnement, à la location de téléviseurs et à l'enseignement médical.



## ■ Réseau de l'éducation

Les revenus de tarification du réseau de l'éducation s'élèvent à 2 milliards de dollars en 2007-2008. Ils proviennent notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

TABLEAU 10

### Financement du réseau de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

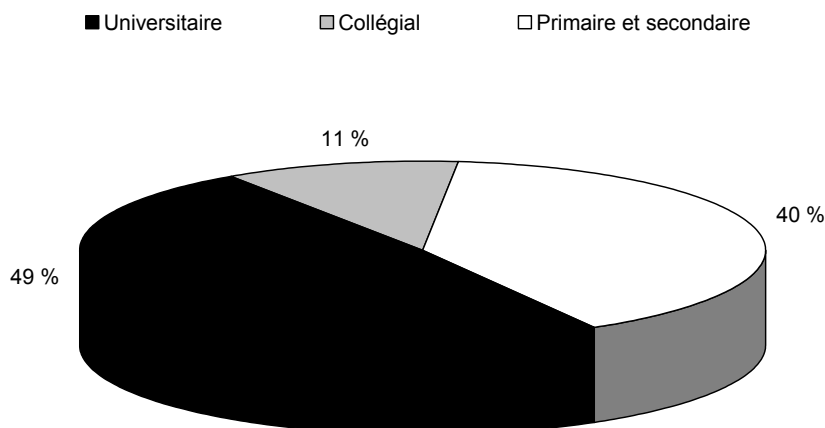
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Primaire et secondaire	738	721	770	796
Collégial	200	200	209	214
Universitaire	826	863	896	958
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>1 764</b>	<b>1 784</b>	<b>1 875</b>	<b>1 968</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	11 813	12 221	12 577	13 337
Taxes scolaires	1 233	1 264	1 371	1 438
<b>FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION</b>	<b>14 810</b>	<b>15 269</b>	<b>15 823</b>	<b>16 743</b>
<b>Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>11,9 %</b>	<b>11,7 %</b>	<b>11,8 %</b>	<b>11,7 %</b>

Les revenus de tarification du réseau de l'éducation se retrouvent à 49 % dans les universités, à 40 % au niveau primaire et secondaire et à 11 % au collégial.

GRAPHIQUE 8

### Répartition des revenus de tarification de l'éducation, 2007-2008<sup>(1)</sup>

(en pourcentage)



(1) Incluant les services de garde à 7 \$ en milieu scolaire.

▪ **Éducation primaire et secondaire**

De tout le réseau de l'éducation, le niveau primaire et secondaire est celui qui a le plus faible pourcentage de financement de ses activités. Ceci s'explique par la gratuité de l'éducation à ce niveau.

Les principaux revenus de tarification du niveau primaire et secondaire proviennent du recouvrement des dépenses (activités administratives, d'enseignement et de formation), des services de garde et des autres activités (ex. : activités extrascolaires). Les revenus de ces trois postes s'élèvent à 670 millions de dollars et représentent 84 % des revenus tarifaires.

TABLEAU 11

**Financement de l'éducation primaire et secondaire par les revenus de tarification**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité				
- Adultes	11	11	10	9
- Autres	8	9	8	8
Revenus pour des activités d'enseignement	37	38	41	45
Ventes de biens et services				
- Résidences	1	1	1	1
- Services alimentaires	20	19	20	20
- Services de garde à plus de 7 \$	26	26	23	23
- Services de garde à 7 \$	157	150	150	154
- Transport scolaire	11	11	11	10
- Autres activités	172	163	184	205
- Location d'immeubles	29	34	33	33
- Recouvrement	268	261	289	288
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>738</b>	<b>721</b>	<b>770</b>	<b>796</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	7 767	7 967	8 133	8 592
Taxes scolaires	1 233	1 264	1 371	1 438
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE</b>	<b>9 738</b>	<b>9 952</b>	<b>10 274</b>	<b>10 826</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>7,6 %</b>	<b>7,2 %</b>	<b>7,5 %</b>	<b>7,4 %</b>

- **Éducation collégiale**

Dans les collèges, la vente de biens et services est le poste le plus important avec un peu plus du tiers des revenus de tarification en 2007-2008. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentent le quart des revenus de tarification.

Alors que les revenus de tarification ont peu varié, les dépenses de transferts pour l'éducation collégiale ont augmenté. Cette évolution explique la diminution du pourcentage des revenus de tarification constatée en 2007-2008.

TABLEAU 12

**Financement de l'éducation collégiale par les revenus de tarification**

(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
- Étudiants canadiens (incluant les droits spéciaux associés à la réussite)	48	48	51	54
- Étudiants non-résidents du Québec	1	1	1	1
- Étudiants étrangers	2	2	2	2
Ventes de biens et services	68	68	73	76
Locations	16	16	16	17
Autres revenus	65	65	66	64
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>209</b>	<b>214</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	1 627	1 637	1 694	1 814
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION COLLÉGIALE</b>	<b>1 827</b>	<b>1 837</b>	<b>1 903</b>	<b>2 028</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>10,9 %</b>	<b>10,9 %</b>	<b>11,0 %</b>	<b>10,6 %</b>

▪ **Éducation universitaire**

Dans le cas des universités, les 374 millions de dollars de droits de scolarité constituent la source de revenus tarifaires la plus importante et l'augmentation de 50 \$ par session en vigueur depuis l'automne 2007 a contribué à la hausse globale des revenus en 2007-2008.

Avec près de 30 % des revenus, les ventes externes, qui comprennent notamment les services de résidences et de cafétéria, constituent le deuxième poste en importance.

L'augmentation des tarifs qui se reflète dans les revenus de tarification de 2007-2008 n'a permis que de maintenir le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total de l'éducation universitaire.

TABLEAU 13

**Financement de l'éducation universitaire par les revenus de tarification**  
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Revenus de tarification</b>				
Droits de scolarité	334	344	345	374
Forfaitaires des étudiants canadiens non résidents du Québec	29	32	35	33
Forfaitaires des étudiants étrangers	49	54	56	62
Frais d'admission, d'inscription et d'amendes	47	53	59	79
Cotisations aux services aux étudiants	40	44	47	49
Ventes aux étudiants	71	68	75	73
Ventes externes				
- Enseignement	32	35	37	43
- Recherche	5	5	5	6
- Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	35	36	40	40
- Services à la collectivité	21	20	22	24
- Services aux étudiants	26	27	30	32
- Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	131	138	138	137
Ententes avec les autres provinces (Nouveau-Brunswick et Ontario)	6	7	7	6
<b>TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES</b>	<b>826</b>	<b>863</b>	<b>896</b>	<b>958</b>
<b>Autres sources de financement</b>				
Contribution gouvernementale	2 419	2 617	2 750	2 931
<b>FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE</b>	<b>3 245</b>	<b>3 480</b>	<b>3 646</b>	<b>3 889</b>
<b>Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total</b>	<b>25,5 %</b>	<b>24,8 %</b>	<b>24,6 %</b>	<b>24,6 %</b>

## □ Revenus de tarification des services de garde<sup>18</sup>

Le tarif quotidien pour les services de garde sera maintenu à 7 \$.

Le nombre de places de garde à contribution réduite a augmenté de 2 560 en 2007-2008, pour atteindre plus de 200 000. Il s'agit d'une croissance de 1,3 % par rapport à l'année précédente. La majorité des nouvelles places ont été accordées dans les centres de la petite enfance.

TABLEAU 14

### Nombre de places de garde à contribution réduite

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Centres de la petite enfance	72 057	74 573	75 934	77 165
Milieu familial	87 192	89 011	88 645	88 771
Garderies subventionnées	30 131	33 034	34 027	35 230
<b>TOTAL</b>	<b>189 380</b>	<b>196 618</b>	<b>198 606</b>	<b>201 166</b>

Au cours de la dernière année, la contribution gouvernementale par enfant a augmenté de 2,42 \$ par jour dans les centres de la petite enfance, soit 6 %, comparativement à une augmentation de 0,48 \$ ou 2,1 % en milieu familial et de 1,98 \$ ou 6 % dans les garderies subventionnées.

Depuis 2004-2005, le coût des places en milieu familial assumé par le gouvernement a diminué, passant de 21,06 \$ à 20,15 \$, alors qu'en centre de la petite enfance et en garderie subventionnée, ce coût augmentait de 6,25 \$ et 5,40 \$ pour atteindre 42,56 \$ et 35,15 \$ respectivement.

TABLEAU 15

### Contributions gouvernementale et parentale moyennes par place annualisée

(en dollars)

	Contribution gouvernementale				Contribution parentale (7 \$) / coût total en 2007-2008
	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	
Centres de la petite enfance	36,31	36,91	40,14	42,56	14,1 %
Milieu familial	21,06	20,60	19,67	20,15	25,8 %
Garderies subventionnées	29,75	31,44	33,17	35,15	16,6 %

<sup>18</sup> Excluant les services de garde en milieu scolaire qui font partie du secteur de l'éducation primaire et secondaire.

En 2007-2008, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 14,1 % du coût total, alors qu'elle est de 16,6 % dans les garderies subventionnées et de 25,8 % en milieu familial.

Pour l'année 2007-2008, les revenus provenant des contributions réduites à 7 \$ totalisent 335 millions de dollars.

Globalement, depuis 2004-2005, la proportion des dépenses pour les services de garde financée par la contribution à 7 \$ a diminué, passant de 16,8 % à 16,3 %.

TABLEAU 16

**Financement des services de garde**  
(en millions de dollars)

	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Contribution parentale à 7 \$	288	305	316	335
Contribution gouvernementale	1 425	1 505	1 615	1 724
<b>Coût total</b>	<b>1 713</b>	<b>1 810</b>	<b>1 931</b>	<b>2 059</b>
Proportion financée par la contribution parentale à 7 \$	16,8 %	16,9 %	16,4 %	16,3 %

## □ Revenus de tarification des régimes d'assurance

### ■ Le cas de la CSST et de la SAAQ

La CSST et de la SAAQ doivent autofinancer la couverture des services offerts par les cotisations des adhérents. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Jusqu'au moment de la hausse instaurée en 2006, les primes d'assurance de la SAAQ étaient demeurées sensiblement au même niveau depuis 1985.

TABLEAU 17

### Résultats du Fonds d'assurance automobile du Québec

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008
<b>Assurance automobile (SAAQ)</b>		
Cotisations au régime	698	709
Revenus de placement et autres	1 046	501
<b>Total des revenus</b>	<b>1 744</b>	<b>1 210</b>
Dépenses	- 1 432	- 1 272
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>312</b>	<b>- 62</b>

TABLEAU 18

### Résultats du Fonds de la santé et de la sécurité du travail

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008
<b>Assurance santé et sécurité du travail (CSST)</b>		
Cotisations au régime	2 262	2 278
Revenus de placement et autres	1 479	634
<b>Total des revenus</b>	<b>3 741</b>	<b>2 912</b>
Dépenses	- 2 700	- 3 241
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>1 041</b>	<b>- 329</b>

## ■ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale, administré par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de paternité, de maternité ou un congé d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

Malgré des revenus de 1 233 millions de dollars en 2007-2008, la popularité du régime et l'augmentation du taux de natalité ont entraîné un déficit. Sur la base d'évaluations actuarielles, les taux de cotisation ont été haussés de 7,5 % le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

TABLEAU 19

### Régime québécois d'assurance parentale (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008
Cotisations au régime	1 184	1 233
Autres revenus	224	20
<b>Total des revenus</b>	<b>1 408</b>	<b>1 253</b>
Dépenses	- 1 199	- 1 490
<b>Excédent (déficit) du régime</b>	<b>209</b>	<b>- 237</b>
<b>Pourcentage des cotisations sur le coût total du régime</b>	<b>98,7 %</b>	<b>82,8 %</b>



## ■ L'assurance médicaments

Le régime d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les personnes couvertes doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est aussi fixée et tout excédent est à la charge du régime.

La part des coûts assumés par les adhérents et les personnes de 65 ans ou plus a diminué de 40,5 % en 2004-2005 à 38,5 % en 2007-2008. Le gouvernement assume donc des coûts de plus en plus importants.

Le vieillissement de la population et la croissance du coût des nouveaux médicaments, notamment, expliquent la croissance continue des coûts du régime de 7,5 % au cours des trois derniers exercices.

TABLEAU 20

### Évolution des primes et des coûts du régime d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Primes – adhérents et personnes de plus de 65 ans	601	661	698	707
Contributions des adhérents (franchises et coassurance)	541	566	604	643
<b>Total des primes et assurances</b>	<b>1 141</b>	<b>1 227</b>	<b>1 302</b>	<b>1 350</b>
Coût pour le gouvernement	1 678	1 766	1 945	2 155
<b>Coût total du régime</b>	<b>2 819</b>	<b>2 993</b>	<b>3 247</b>	<b>3 505</b>
<b>Pourcentage des primes et contributions sur le coût total du régime</b>	<b>40,5 %</b>	<b>41,0 %</b>	<b>40,1 %</b>	<b>38,5 %</b>

■ **Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte**

Dans le cas de l'assurance-stabilisation et de l'assurance-récolte, les primes versées par les adhérents représentent entre le quart et les deux tiers des coûts des régimes.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue à hauteur de 2 \$ dans le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles pour chaque dollar versé par les adhérents. Le Fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, est en déficit de 780 millions de dollars au 31 mars 2008. La contribution des adhérents en proportion des compensations reçues a chuté de 40,3 % en 2004-2005 à 25,6 % en 2007-2008.

TABLEAU 21

**Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles**  
(en millions de dollars)

	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Contributions des adhérents	128	130	134	162
Contributions de La Financière agricole du Québec	255	261	269	323
<b>Total des revenus</b>	<b>383</b>	<b>391</b>	<b>403</b>	<b>485</b>
Compensations aux adhérents	- 317	- 436	- 601	- 632
Autres dépenses	- 8	- 14	- 27	- 36
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 325</b>	<b>- 450</b>	<b>- 628</b>	<b>- 668</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>58</b>	<b>- 58</b>	<b>- 225</b>	<b>- 183</b>
<b>Pourcentage de contributions des adhérents sur les compensations reçues</b>	<b>40,3 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>22,3 %</b>	<b>25,6 %</b>

Le Fonds d'assurance-récolte, qui vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine, affiche un excédent cumulé de 107 millions de dollars. La contribution des adhérents en proportion des indemnités reçues est passée de 38,7 % en 2004-2005 à 64,9 % en 2007-2008.

TABLEAU 22

**Fonds d'assurance-récolte**  
(en millions de dollars)

	<b>2004-2005</b>	<b>2005-2006</b>	<b>2006-2007</b>	<b>2007-2008</b>
Contributions des adhérents	22	20	25	28
Contributions de La Financière agricole du Québec	32	30	38	42
Autres revenus	5	7	6	12
<b>Total des revenus</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>69</b>	<b>82</b>
Indemnités aux adhérents	- 56	- 59	- 73	- 43
Autres dépenses	0	0	4	- 7
<b>Total des dépenses</b>	<b>- 56</b>	<b>- 59</b>	<b>- 69</b>	<b>- 50</b>
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>3</b>	<b>- 2</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
<b>Pourcentage de contributions des adhérents sur les indemnités reçues</b>	<b>38,7 %</b>	<b>34,0 %</b>	<b>34,3 %</b>	<b>64,9 %</b>

### 3.3 Les mesures compensatoires adoptées par le gouvernement du Québec en faveur des ménages à faible revenu

#### ❑ Mesures fiscales de soutien du revenu

Différentes mesures fiscales de soutien du revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages à faible revenu :

- la Prime au travail qui encourage les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le programme de Soutien aux enfants qui améliore plus particulièrement le revenu des familles à faible et à moyen revenu;
- le remboursement d'impôts fonciers qui vise à réduire le fardeau des impôts fonciers que doivent supporter les contribuables à faible ou à moyen revenu habitant dans des localités où le fardeau local est relativement élevé;
- le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec qui a pour but d'alléger le fardeau des taxes pour les contribuables à faible ou à moyen revenu;
- l'indexation du régime fiscale des particuliers.

#### ❑ Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Certaines mesures plus spécifiques permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Pour le réseau de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux<sup>19</sup>.

Le gouvernement offre également un crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux.

Pour le réseau de l'éducation, le calcul de l'aide financière sous forme de prêts et bourses tient compte du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

<sup>20</sup> Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à des crédits d'impôt non remboursables.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou d'un supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu en frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus au loyer, il est en partie assumé par le programme<sup>21</sup>.

— En parallèle, avec le programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec offre une aide financière destinée à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucun frais n'est assumé par les bénéficiaires de l'aide sociale pour l'équivalent de deux jours et demi par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs de transport en commun.

Pour le régime d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux personnes à l'aide sociale, de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu.

— De plus, la cotisation au régime est modulée en fonction du revenu du particulier. Ainsi, les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées à faible revenu ne sont pas touchées par une hausse de la cotisation au régime d'assurance médicaments.

## ❑ Mesures de maintien du pouvoir d'achat

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique gratuite ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Le 1<sup>er</sup> mai 2009, le salaire minimum augmentera de 0,50 \$. Il passera ainsi de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations d'aide sociale accordées aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi sont indexées au taux utilisé pour l'indexation du régime d'imposition des particuliers, alors que les prestations des personnes aptes au travail sont indexées à demi-taux.

— Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les prestations d'aide sociale versées aux ménages aptes au travail sont également pleinement indexées.

---

<sup>21</sup> Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 23

**Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu**

	<b>Type de revenu</b>	<b>Mesures compensatoires</b>
Réseau de la santé	Aide sociale	- Prestations spéciales
	Faible revenu	- Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux
Réseau de l'éducation	Aide sociale	- Régime de prêts et bourses
	Faible revenu	- Régime de prêts et bourses
		- Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	Aide sociale et faible revenu	- Supplément de loyer - Location d'une habitation à loyer modique - Programme d'allocation au logement
Services de garde à 7 \$ par jour	Aide sociale	- Aucune contribution durant deux jours et demi par semaine
	Faible revenu	- Aucune mesure
Transport en commun	Aide sociale	- Aucune mesure
	Faible revenu	- Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Assurance médicaments	Aide sociale	- Gratuité des médicaments prescrits
	Faible revenu	- Prime établie en fonction du revenu familial
		- Carnet de réclamation pour les travailleurs venant de l'aide sociale - Gratuité pour les personnes âgées recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale		- Prime au travail - Soutien aux enfants - Maintien à domicile - Indexation du régime fiscal - Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente - Remboursement d'impôts fonciers
Autres mesures		- Bonification du salaire minimum - Indexation de l'aide de dernier recours - Aide juridique gratuite

## □ Soutien financier aux familles à faible revenu

Le gouvernement du Québec offre plusieurs mesures qui soutiennent le revenu des ménages à faible revenu.

Au Québec, depuis 2003, le revenu disponible des familles québécoises à faible revenu a augmenté de façon importante.

À titre d'exemple, un ménage ayant un revenu familial de 25 000 \$ et deux enfants, dont un fréquente un centre de la petite enfance, a vu son revenu s'accroître de 8 263 \$, et ce, malgré la hausse de certains tarifs.

TABLEAU 24

**Variation de 2003 à 2009 du pouvoir d'achat  
Couple avec des revenus égaux ayant deux enfants (3 ans et 12 ans) et  
dont un des enfants fréquente un Centre de la petite enfance**

<b>REVENUS DES MÉNAGES EN 2003</b>	<b>25 000<sup>(1)</sup></b>	<b>50 000<sup>(1)</sup></b>
<b>ALLÈGEMENTS FISCAUX DU QUÉBEC</b>		
Soutien aux enfants	2 032	660
Prime au travail	1 780	0
Régime unique	75	150
Déduction pour les travailleurs	390	400
Baisse d'impôt du budget 2007-2008 (950 M\$)	0	142
Indexation du régime d'imposition	626	800
<b>Sous-total : allègements fiscaux</b>	<b>4 903</b>	<b>2 152</b>
<b>HAUSSE DES TARIFS<sup>(2)</sup></b>		
Électricité	- 183	- 226
Services de garde de 5 \$ à 7 \$ <sup>(3)</sup>	- 513	- 432
Régime québécois d'assurance parentale <sup>(4)</sup>	- 34	- 67
Assurance médicaments du Québec <sup>(5)</sup>	- 91	- 349
<b>Sous-total</b>	<b>- 821</b>	<b>- 1 073</b>
<b>ALLÈGEMENTS FISCAUX MOINS TARIFS</b>	<b>4 082</b>	<b>1 079</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU POUVOIR D'ACHAT</b>		
Hausse du salaire de 2003 à 2009	5 258	10 515
Impôt et cotisations sur la hausse du salaire <sup>(6)</sup>	1 663	- 1 114
Effet de l'inflation	- 2 740	- 4 005
<b>Sous-total</b>	<b>4 181</b>	<b>5 396</b>
<b>AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT</b>	<b>8 263</b>	<b>6 475</b>

(1) Une croissance annuelle moyenne de 3,2 % est appliquée pour obtenir le revenu en 2009.

(2) Variation nominale du coût des tarifs.

(3) En tenant compte de l'effet de la déduction pour services de garde d'enfants accordée par le régime fédéral sur l'impôt fédéral, les prestations fiscales pour enfants (PFCE et SPNE) et le crédit pour la taxe sur les produits et services.

(4) En tenant compte de la réduction des cotisations à l'assurance-emploi accordée au Québec.

(5) Incluant la prime, la franchise et la coassurance.

(6) Incluant notamment les impôts et cotisations sur la hausse du salaire ainsi que l'ensemble des modifications du régime fiscal fédéral de 2003 à 2009.



### 3.4 Revenus détaillés des ministères et organismes

Les données présentées dans ces annexes proviennent des informations recueillies auprès de tous les ministères et organismes.

Les revenus de tarification détaillés sont présentés en ordre alphabétique des ministères puis des organismes. Ces données portent sur les exercices 2005-2006 à 2007-2008 et sont présentées pour deux catégories de revenus, soit les « droits et permis » et les « ventes de biens et services ».

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants qui sont présentés séparément :

- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux.

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non. La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé selon le prix du marché (Marché), selon le prix de revient (PR) ou de façon à récupérer des coûts (RC). La mention « Autres » fait référence à toutes autres méthodes de fixation possibles.

Soulignons que les catégories de revenus de tarification inférieures à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes.

### 3.4.1 Annexe 1 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères

#### Affaires municipales et Régions (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Frais exigibles par la Régie du logement	4 598	4 485	4 561	Oui	Autre
<b>Sous-total</b>	<b>4 598</b>	<b>4 485</b>	<b>4 561</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Photocopies de documents	15	19	18	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>15</b>	<b>19</b>	<b>18</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 613</b>	<b>4 504</b>	<b>4 579</b>		

## Agriculture, Pêcheries et Alimentation (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>MINISTÈRE</b>					
<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	15	331	526	Oui	RC
Régie des marchés agricoles	3	53	68	Oui	RC
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	42	40	42	Oui	RC
Ventes à l'encan	2	6	3	Oui	RC
Mise en marché	101	81	100	Oui	RC
Abattoir et atelier	161	214	237	Oui	RC
Inséminateurs	57	63	65	Oui	RC
Pêche commerciale	76	91	128	Non	RC
Préparation ou mise en conserve du poisson	51	62	63	Oui	RC
Restauration et vente au détail d'aliments	8 066	11 062	11 183	Oui	RC
<b>Sous-total</b>	<b>8 574</b>	<b>12 003</b>	<b>12 415</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Cours	0	0	2	Non	Autres
Eau	10	1	102	Non	RC
Location de terrains et bâtisses	0	11	12	Non	RC
Cale de halage	50	47	54	Non	RC
Location de services de personnel	1	2	0	Oui	RC
Recouvrements de tiers	6	1	—	Non	—
Aide technique et soutien	72	67	65	Non	RC
Autres aides à l'agriculteur	905	1 015	1 010	Non	RC
Analyse de l'eau potable	15	8	12	Non	RC
Accès à l'information	0	1	0	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>1 059</b>	<b>1 153</b>	<b>1 257</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>9 633</b>	<b>13 156</b>	<b>13 672</b>		
<b>COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC</b>					
<b>Droits et permis</b>					
Étude de dossiers	14	10	9	Oui	Autres
Demande d'autorisation – zone agricole –	613	588	561	Oui	Autres
Attestation – LPTAA	16	22	21	Oui	Autres
Enlèvement du sol arable	12	17	18	Oui	Autres
Acte déclaratoire – CPTAQ	96	98	103	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>751</b>	<b>735</b>	<b>712</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Photocopies de documents	2	2	3	Oui	Autres
Plans de zone agricole	7	8	4	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>7</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>760</b>	<b>745</b>	<b>719</b>		

**Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)**  
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC</b>					
<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	10	9	9	Oui	RC
Ventes à l'encan	1	0	1	Oui	RC
Commercialisation des grains	206	207	218	Oui	RC
Mise en marché	2	2	2	Oui	RC
<b>Sous-total</b>	<b>219</b>	<b>218</b>	<b>230</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Photocopies de documents	25	29	31	Oui	RC
Cours	32	37	35	Oui	RC
Inspection des grains	7	6	6	Oui	RC
Nécessaire d'échantillonnage	1	1	0	Oui	RC
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	469	469	352	Non	RC
Cotisations – Surveillance quotas, producteurs de volailles	54	40	57	Oui	RC
Aide technique et soutien	3	2	4	Oui	RC
<b>Sous-total</b>	<b>591</b>	<b>584</b>	<b>485</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>810</b>	<b>802</b>	<b>715</b>		
<b>TOTAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION</b>	<b>11 203</b>	<b>14 703</b>	<b>15 106</b>		

## Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Revenus autonomes de l'Assemblée nationale	2 658	2 421	2 584	Non	Marché
Boutique de l'Assemblée nationale	271	189	332	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>2 929</b>	<b>2 610</b>	<b>2 916</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 929</b>	<b>2 610</b>	<b>2 916</b>		

## Conseil exécutif

<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	12	4	0	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>0</b>		

## Culture, Communications et Condition féminine

<b>Ventes de biens et services</b>					
Photocopies de documents	83	2	0	Non	PR
Cours	391	501	0	—	—
Matériel didactique	12	14	0	—	—
Frais d'admission	41	46	0	—	—
Aide technique et soutien	151	193	0	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>678</b>	<b>756</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>678</b>	<b>756</b>	<b>0</b>		

## Développement durable, Environnement et Parcs (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	441	527	585	Non	Autres
Régime des eaux	381	1 406	427	Oui	Autres
Sécurité des barrages	848	1 126	1 667	Oui	Autres
Attestations d'assainissement	744	575	619	Oui	Autres
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 049	1 062	1 784	Oui	Autres
Droits pour activités commerciales	0	0	1	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>3 463</b>	<b>4 696</b>	<b>5 083</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formulaires, documentation et information	56	60	58	Oui	Autres
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	20	24	6	Oui	Autres
Terrains et bâtisses	157	295	653	Oui	Autres
Location et concessions	839	1 101	884	Oui	Autres
Gestion des barrages publics	1 474	661	1 246	Non	Autres
Analyse environnementale	2 519	1 883	—	Non	—
Fonds d'investissement du Canada pour le renouvellement de l'aide juridique	78	86	—	Non	—
Vente de biens et services divers	—	—	2 010	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>5 143</b>	<b>4 110</b>	<b>4 857</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 606</b>	<b>8 806</b>	<b>9 940</b>		

## Développement économique, Innovation et Exportation

<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	30	39	35	Oui	PR
Remboursement	984	1 043	1 076	Oui	PR
Visa - crédit d'impôt pour le design	37	40	79	Oui	PR
<b>Sous-total</b>	<b>1 051</b>	<b>1 122</b>	<b>1 190</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 051</b>	<b>1 122</b>	<b>1 190</b>		

## Éducation, Loisir et Sport

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Établissements d'enseignement privé	0	20	6	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>6</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Recouvrements de tiers	4 974	7 593	7 344	Non	Autres
Frais de révision d'examens	8	8	8	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>4 982</b>	<b>7 601</b>	<b>7 352</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 982</b>	<b>7 621</b>	<b>7 358</b>		

## Emploi et Solidarité sociale

<b>Ventes de biens et services</b>					
Frais de perception	2 487	2 040	2 143	Non	RC
Accès à l'information	0	0	3	Oui	RC
<b>Sous-total</b>	<b>2 487</b>	<b>2 040</b>	<b>2 146</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>2 487</b>	<b>2 040</b>	<b>2 146</b>		

## Famille et Aînés

### MINISTÈRE

<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	68	54	53	Oui	Autres
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>54</b>	<b>53</b>		

### CURATEUR PUBLIC

<b>Droits et permis</b>					
Honoraires – dossiers publics	12 617	9 224	6 403	Oui	PR
Portefeuille – dossiers publics	0	0	3 427	Non	Marché
<b>TOTAL</b>	<b>12 617</b>	<b>9 224</b>	<b>9 830</b>		

### TOTAL DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

**12 685      9 278      9 883**

## Finances

<b>Droits et permis</b>					
Autres	53	0	0	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

## Immigration et Communautés culturelles

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Demande d'engagement d'un garant - ressortissants étrangers	2 657	2 518	3 105	Non	RC
Demande d'un employeur relative à un emploi temporaire	1 078	1 155	1 419	Non	RC
Certificats de sélection - ressortissants étrangers	21 018	24 072	25 392	Non	RC
Certificats d'acceptation - ressortissants étrangers	3 903	4 258	4 409	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>28 656</b>	<b>32 003</b>	<b>34 325</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	1 431	1 538	1 593	Non	Autres
Autres	0	0	4	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>1 431</b>	<b>1 538</b>	<b>1 597</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>30 087</b>	<b>33 541</b>	<b>35 922</b>		



## Justice

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>MINISTÈRE</b>					
<b>Droits et permis</b>					
Publicité légale des entreprises	29	169	202	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>29</b>	<b>169</b>	<b>202</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	400	425	541	Oui	Autres
Location de chambres et pension	97	97	100	Non	Autres
Actes judiciaires	32 107	30 924	29 759	Oui	Autres
Actes juridiques	27 150	20 161	23 663	Oui	Autres
Recouvrement de tiers	15	20	—	Non	—
<b>Sous-total</b>	<b>59 769</b>	<b>51 627</b>	<b>54 063</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>59 798</b>	<b>51 796</b>	<b>54 265</b>		
<b>OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR</b>					
<b>Droits et permis</b>					
Agents de voyage	732	700	678	Oui	Autres
Vendeurs itinérants	193	230	225	Oui	Autres
Prêteurs d'argent	14	16	15	Oui	Autres
Studios de santé	80	92	90	Oui	Autres
Agences de recouvrement de créances	16	12	15	Oui	Autres
Commerçants - garanties supplémentaires	6	5	5	Oui	Autres
Certificats d'exemption	52	51	44	Oui	Autres
<b>TOTAL</b>	<b>1 093</b>	<b>1 106</b>	<b>1 072</b>		
<b>TOTAL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE</b>	<b>60 891</b>	<b>52 902</b>	<b>55 337</b>		

## Personnes désignées par l'Assemblée nationale

<b>Droits et permis</b>					
Travaux de délimitation du territoire électoral	0	0	7	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente	328	360	303	Non	RC
Autres	0	0	80	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>328</b>	<b>360</b>	<b>383</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>328</b>	<b>360</b>	<b>390</b>		

## Ressources naturelles et Faune

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
<b>Ressources forestières</b>					
Permis d'intervention - approvisionnement de bois sur les terres publiques	388 400	258 069	160 727	Oui	Marché
Érablières	1 567	1 545	1 529	Oui	Autres
Usines de transformation du bois	711	698	670	Oui	Autres
Coupe de bois - usage domestique	211	201	193	Oui	Autres
Intervention - travaux d'utilité publique	214	175	77	Oui	Marché
Intervention - activités minières	106	87	102	Oui	Marché
Intervention - aménagement faunique et récréatif	76	90	64	Oui	Marché
Autres droits sur la gestion des forêts	62	23	20	Oui	Marché
Mesureurs de bois	37	5	2	Non	RC
Traitements sylvicoles réguliers	- 152 336	- 145 747	- 142 300	—	—
Transfert au Fonds forestier	- 128 900	- 57 006	0	—	—
Plans spéciaux de récupération et mise en production	- 27 021	- 33 106	- 7 047	—	—
Contribution à SOPFIM - SOPFEU	- 16 900	- 15 935	0	Non	Autres
Programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier	- 8 874	- 6 261	- 11 380	—	—
<b>Total – ressources forestières</b>	<b>57 353</b>	<b>2 838</b>	<b>2 657</b>		
<b>Ressources minières</b>					
Exploitation minière - droits	48 403	48 787	82 905	Non	Autres
Claim	6 412	12 379	11 315	Oui	Autres
Exploitation par baux	1 463	1 410	1 534	Oui	Autres
Recherche de réservoirs souterrains	145	180	245	Non	Marché
Exploitation - sable, gravier et autres	1 942	2 716	2 803	Non	Autres
Exploration	154	0	16	Oui	Autres
Plaques de jalonnement	8	16	9	Non	Autres
Prospecteurs	12	13	16	Oui	Autres
Exploitation par concessions minières	4	0	0	Non	Autres
Exploitation minière - crédits pour pertes	- 5 614	- 13 212	- 38 918	—	—
Exploitation minière - crédits pour financement	0	- 379	0	—	—
<b>Total – Ressources minières</b>	<b>52 929</b>	<b>51 910</b>	<b>59 925</b>		
<b>Ressources hydrauliques</b>					
Forces hydrauliques	13 452	9 977	3 469	Non	Autres
Énergie électrique produite	61 715	63 535	15 486	Non	Autres
Régime des eaux	1 539	1 653	1 669	Oui	Marché
<b>Total – Ressources hydrauliques</b>	<b>76 706</b>	<b>75 165</b>	<b>20 624</b>		

## Ressources naturelles et Faune (suite)

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Autres</b>					
Permis de chasse, pêche et piégeage	26 167	27 660	27 485	Non	Marché
Permis d'utilisation - équipement pétrolier à risque élevé	1 798	1 832	0	Non	Autres
Droits pour activités commerciales	1 275	1 295	958	Oui	Autres
Recherche de pétrole et de gaz naturel	534	645	641	Non	Marché
Baux d'exploitation de réservoirs souterrains	66	64	61	Non	Marché
Baux d'exploitation et d'utilisation - gaz naturel	16	16	16	Non	Marché
Redevances d'exploitation de pétrole et de gaz naturel	0	16	12	Non	Marché
Permis commerciaux et particuliers	239	284	163	Oui	Autres
Renseignements généraux	22	8	79	Oui	Autres
Permis de recherche	0	0	83	Non	Autres
<b>Total – Autres</b>	<b>30 117</b>	<b>31 820</b>	<b>29 498</b>		
<b>Sous-total</b>	<b>217 105</b>	<b>161 733</b>	<b>112 704</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	165	211	232	Non	Marché
Matériel et fournitures	1	1	0	Non	Autres
Bois	26	264	10	Oui	Marché
Terres de l'État	2 755	1 341	3 331	Non	Marché
Terrains et bâtisses	9	10	1 211	Non	Marché
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	120	165	148	Oui	Marché
Frais de vente et de location de terrains	444	510	599	Oui	Marché
Location et concessions	9 659	9 939	11 000	Oui	Marché
Recouvrements de tiers	44	22	—	Non	—
Enregistrements de transferts	129	101	208	Oui	Autres
Constitution de titres	5	0	0	Non	Autres
Arpentages de terrains	19	29	25	Non	Marché
Frais d'inscription aux tirages au sort	92	246	60	Non	Marché
Accès à l'information	6	3	0	Non	Autres
Frais de recherche	2	2	3	Non	Marché
Gains sur disposition d'immobilisation	204	369	—	Non	—
<b>Sous-total</b>	<b>13 680</b>	<b>13 212</b>	<b>16 827</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>230 785</b>	<b>174 945</b>	<b>129 531</b>		

## Revenu

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Profits d'exploitation forestière	21 324	2 188	- 244	Non	Autres
Création et modification de personnes morales	10 393	10 854	17 137	Non	Autres
Publicité légale des entreprises	35 432	29 754	39 235	Non	Autres
Honoraires - dossiers publics	0	4 427	3 951	Oui	Marché
Transferts de terrains	3	- 2	0	Non	Autres
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives	350	360	540	Non	Autres
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	770	766	724	Non	Autres
Rapport annuel des compagnies	—	—	14	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>68 272</b>	<b>48 347</b>	<b>61 357</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Recouvrements de tiers	125	124	—	Non	—
Actes judiciaires	145	197	215	Non	Autres
Décisions anticipées	134	135	105	Non	Autres
Photocopies de documents	—	—	188	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>404</b>	<b>456</b>	<b>508</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>68 676</b>	<b>48 803</b>	<b>61 865</b>		

## Santé et Services sociaux

<b>Droits et permis</b>					
Hôpitaux privés et autres institutions	0	0	1 663	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 663</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	21	20	15	Oui	PR
Tierces responsabilités - internes	3 953	6 631	6 222	Non	RC
Tierces responsabilités - externes	753	1 119	1 344	Non	RC
Assurance-hospitalisation-étrangers	121	168	149	Non	EA
<b>Sous-total</b>	<b>4 848</b>	<b>7 938</b>	<b>7 730</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 848</b>	<b>7 938</b>	<b>9 393</b>		

**Secrétariat du Conseil du trésor et Administration gouvernementale**  
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Régimes d'assurances – organismes autonomes et fonds spéciaux	3 822	3 880	4 881	Non	EA
<b>Sous-total</b>	<b>3 822</b>	<b>3 880</b>	<b>4 881</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 822</b>	<b>3 880</b>	<b>4 881</b>		

## Sécurité publique

### MINISTÈRE

#### Droits et permis

Agences d'investigation ou de sécurité	1 397	1 330	1 460	Oui	Autres
Permis d'explosifs	243	265	267	Oui	Marché

<b>Sous-total</b>	<b>1 640</b>	<b>1 595</b>	<b>1 727</b>		
-------------------	--------------	--------------	--------------	--	--

#### Ventes de biens et services

Location de chambres et pension	2 800	2 800	3 134	Oui	RC
Conciliation et enquêtes - déontologie policière	653	743	575	Non	PR
Frais de vérification d'antécédents judiciaires	0	172	543	Oui	Marché
Autres	1	2	37	—	—

<b>Sous-total</b>	<b>3 454</b>	<b>3 717</b>	<b>4 289</b>		
-------------------	--------------	--------------	--------------	--	--

<b>TOTAL</b>	<b>5 094</b>	<b>5 312</b>	<b>6 016</b>		
--------------	--------------	--------------	--------------	--	--

### RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

#### Ventes de biens et services

Concours publicitaires	4 412	4 507	4 653	Non	Autres
Études de dossiers	944	969	875	Oui	Autres
Appareils d'amusement	3 427	2 901	2 971	Non	Autres
Détaillants – boissons alcooliques	20 332	20 930	21 025	Oui	Autres
Loteries – bingo	1 594	1 498	1 122	Oui	Autres
Production industrielle de boissons	593	587	633	Oui	Autres
Loteries - tirages	1 770	1 794	2 190	Non	Autres
Loteries - vidéo	923	923	931	Oui	Autres
Courses	191	182	180	Oui	Autres
Sports de combat	25	25	36	Oui	Autres
Organisation - spectacles sportifs de combat	202	176	180	Oui	Autres
Autres	13	8	10	—	—

<b>TOTAL</b>	<b>34 426</b>	<b>34 500</b>	<b>34 806</b>		
--------------	---------------	---------------	---------------	--	--

<b>TOTAL DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>39 520</b>	<b>39 812</b>	<b>40 822</b>		
---	---------------	---------------	---------------	--	--

## Transports

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Immatriculation – droits	639 993	654 462	669 033	Non	Autres
Conducteurs et chauffeurs	80 380	81 413	82 730	Non	Autres
Transport commercial public	712	694	694	Oui	Autres
Frais d'inscription et de mise à jour - catégorie A1	2 186	2 085	2 057	Oui	Autres
Frais d'inscription et de mise à jour - catégorie A2	2 011	1 909	1 916	Oui	Autres
Frais d'inscription et de renouvellement – intermédiaires en services de transport	118	122	106	Oui	Autres
Signalisation touristique commerciale	27	25	21	Non	Autres
Transfert de permis	798	802	763	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>726 225</b>	<b>741 512</b>	<b>757 320</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	3	3	1	Non	Autres
Plans et devis	14	0	0	Non	Autres
Photocopies de documents	0	0	2	Non	Autres
Matériel et fournitures	– 1	2	31	Non	Autres
Gaz et huile	0	0	7	Non	Marché
Disposition de surplus	683	572	—	Non	—
Terrains et bâtisses	8 846	6 427	3 897	Non	Marché
Location de terrains et bâtisses	1 997	1 648	1 741	Non	Marché
Location d'espaces de stationnement	11	12	12	Non	Marché
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	9	7	1	Non	Autres
Téléphones	5	0	—	Non	—
Aide technique et soutien	0	0	116	Non	Autres
Accès à l'information	2	1	1	Non	Autres
Frais d'atterrissage	0	0	0	Non	Autres
Frais de débarcadère	389	341	317	Non	RC
Analyse en laboratoire	0	0	81	Non	PR
Services exclusifs de dépannage routier	2	1	1	Non	Autres
Gains sur disposition de réseaux complexes	503	0	—	Non	—
Autres	0	0	111	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>12 463</b>	<b>9 014</b>	<b>6 319</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>738 688</b>	<b>750 526</b>	<b>763 639</b>		

## Travail

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	117	70	72	Oui	RC
Autres	0	0	1	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>117</b>	<b>70</b>	<b>73</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>70</b>	<b>73</b>		

### 3.4.2 Annexe 2 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des organismes

#### Agence de l'efficacité énergétique (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Contribution des partenaires	9 010	7 238	15 613	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>9 010</b>	<b>7 238</b>	<b>15 613</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>9 010</b>	<b>7 238</b>	<b>15 613</b>		

#### Agence métropolitaine de transport

<b>Ventes de biens et services</b>					
Contributions municipales aux trains de banlieue	29 520	31 524	33 384	Non	Autres
Contributions municipales aux express métropolitains	413	432	374	Non	Autres
Contributions aux coûts des équipements métropolitains	690	954	1 797	Non	Autres
Recettes de la vente de TRAM	58 419	63 742	73 428	Non	Autres
Recettes des trains de banlieue	37 617	41 128	42 299	Oui	Autres
Recettes de la desserte métropolitaine	1 443	1 681	2 295	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>128 102</b>	<b>139 461</b>	<b>153 577</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>128 102</b>	<b>139 461</b>	<b>153 577</b>		



## Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	474	486	—	Oui	—
Compagnies d'assurance	26	28	—	Non	—
Constitution des institutions de dépôts	18	14	—	Non	—
Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	37	37	—	Non	—
Examens	1 093	1 118	—	Oui	—
Redevances - Centre collégial de formation à distance	2	13	0	Non	Marché
Cotisation des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	1 008	1 128	—	Non	—
Cotisation des compagnies d'assurance	6 816	7 804	—	Non	—
Frais d'inspection - institutions de dépôts	182	78	—	Non	—
Cotisation des coopératives et services financiers	2 662	3 181	—	Non	—
Cotisations	8 563	8 967	—	Oui	—
Analyse des guides de distribution	105	40	49	Non	Autres
Financement des sociétés	26 168	35 142	34 694	Non	Marché
Inscriptions	4 706	6 587	7 158	Non	Marché
Informations financières	4 344	5 291	4 682	Non	Marché
Inspections	20	211	9	Non	Marché
Certification représentants	—	—	4 615	Oui	Autres
Cotisations annuelles	—	—	14 062	Non	Autres
Administration des examens et stages	—	—	1 664	Oui	Autres
Inscriptions cabinets	—	—	5 162	Oui	Autres
Autres services	534	515	176	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>56 757</b>	<b>70 640</b>	<b>72 271</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Tarifification	18 753	12 560	12 090	Non	Autres
Formulaires, documentation et information	934	944	1 087	Oui	Autres
Autres revenus	25	25	0	Non	Autres
Honoraires des Chambres	194	201	209	Oui	RC
Revenus provenant d'ententes avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)	9	10	9	Oui	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>19 915</b>	<b>13 740</b>	<b>13 395</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>76 672</b>	<b>84 380</b>	<b>85 666</b>		

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Divers	793	1 198	933	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>793</b>	<b>1 198</b>	<b>933</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>793</b>	<b>1 198</b>	<b>933</b>		

## Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Cotisations	150	147	139	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>150</b>	<b>147</b>	<b>139</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>150</b>	<b>147</b>	<b>139</b>		

## Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières

### Droits et permis

Frais exigibles par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	4	3	4	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>		

## Centre de recherche industrielle du Québec

### Ventes de biens et services

Ventes de services	7 807	6 885	7 695	Non	Marché
Location de locaux	878	829	302	Non	PR
Recherche et développement	2 013	2 885	5 429	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>10 698</b>	<b>10 599</b>	<b>13 426</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 698</b>	<b>10 599</b>	<b>13 426</b>		

## Centre de services partagés du Québec

### Ventes de biens et services

Ventes de services	0	165	63	Non	PR
Information gouvernementale	0	22 648	7 225	Non	PR
Technologies de l'information et des communications	0	13 737	7 889	Non	PR
Gestion intégrée des ressources	0	352	83	Non	RC
Reprographie gouvernementale	0	169	4	Non	PR
Fournitures et ameublement	0	17 361	13 601	Non	PR
Services d'entretien d'équipement bureautique	0	139	45	Non	PR
Service gouvernemental de courrier	0	1 207	968	Non	PR
Centre de documents semi-actifs	0	390	211	Non	PR
Disposition de surplus et acquisitions	0	16 929	9 107	Non	PR
Ajustements	0	- 43 797	- 14 192	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>29 300</b>	<b>25 004</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>29 300</b>	<b>25 004</b>		

## Commissaire de l'industrie de la construction

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	2	1	0	Non	Autres
Contributions de la Commission de la construction du Québec	1 005	905	793	Non	Autres
Contributions de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec	34	34	34	Non	Autres
Contributions de la Corporation des maîtres électriciens du Québec	34	34	34	Non	Autres
Contributions de la Régie du bâtiment	34	34	34	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>1 109</b>	<b>1 008</b>	<b>895</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 109</b>	<b>1 008</b>	<b>895</b>		

## Commission de la capitale nationale du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Revenus de location	144	168	158	Non	Marché
Billetterie	191	189	172	Non	Marché
Activités éducatives et culturelles	153	132	149	Non	Marché
Ventes de publications	14	22	12	Non	Marché
Produits dérivés	0	0	23	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>502</b>	<b>511</b>	<b>514</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>502</b>	<b>511</b>	<b>514</b>		

## Commission des lésions professionnelles

<b>Ventes de biens et services</b>					
Publications et services	12	10	9	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>9</b>		

## Commission des normes du travail (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Récupération de frais judiciaires	206	196	68	Non	Autres
Cotisations des employeurs	52 095	54 702	55 129	Non	RC
Réclamations perçues pour le compte de salariés devenus introuvables	19	18	0	Non	Autres
Ventes de publications	3	5	4	Non	Autres
Séminaires aux employeurs	0	0	147	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>52 323</b>	<b>54 921</b>	<b>55 348</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>52 323</b>	<b>54 921</b>	<b>55 348</b>		

## Commission des relations du travail

<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	7	6	8	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>8</b>		

## Commission des services juridiques

<b>Ventes de biens et services</b>					
Volet contributif - Contributions des bénéficiaires	1 247	1 202	1 510	Non	Autres
Volet contributif - Frais administratifs	256	247	—	Non	—
Mémoires de frais	29	21	29	Non	Marché
Remboursements des coûts de l'aide juridique	387	438	527	Non	Autres
Produits nets des fonds de responsabilité professionnelle et incendie et vol	- 12	- 81	—	Non	—
<b>Sous-total</b>	<b>1 907</b>	<b>1 827</b>	<b>2 066</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 907</b>	<b>1 827</b>	<b>2 066</b>		

## Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Aide technique et soutien	0	0	175	Non	Autres
Frais d'admission	0	0	33	Non	Autres
Formation continue – conservatoire de musique et d'art dramatique	0	0	43	Non	Autres
Cours	0	0	395	Non	Autres
Autres	0	0	105	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>751</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>751</b>		

## Corporation d'urgences-santé

<b>Ventes de biens et services</b>					
Transports ambulanciers - Particuliers	6 895	6 876	6 919	Non	Autres
Transports ambulanciers - Autres	423	360	483	Non	Autres
Autres	387	564	1 656	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>7 705</b>	<b>7 800</b>	<b>9 058</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>7 705</b>	<b>7 800</b>	<b>9 058</b>		

## École nationale de police du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Contributions des corps de police	9 202	9 581	6 184	Non	Autres
Frais de scolarité, d'inscription, d'hébergement et autres	9 107	10 500	7 681	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>18 309</b>	<b>20 081</b>	<b>13 865</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>18 309</b>	<b>20 081</b>	<b>13 865</b>		

## École nationale des pompiers du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Cours	899	1 425	1 536	Non	Autres
Matériel didactique	114	98	110	Non	Autres
Autres	24	37	71	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>1 037</b>	<b>1 560</b>	<b>1 717</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 037</b>	<b>1 560</b>	<b>1 717</b>		

## Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 033	3 101	3 203	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>3 033</b>	<b>3 101</b>	<b>3 203</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 033</b>	<b>3 101</b>	<b>3 203</b>		

## Fonds de développement du marché du travail

<b>Droits et permis</b>					
Certificats de compétence - gaz	542	531	413	Oui	RC
Mécaniciens de machines fixes	374	429	309	Oui	RC
Autres techniciens	869	883	835	Oui	RC
Qualification environnementale halocarbures	0	40	268	Non	RC
Qualification professionnelle en eau potable	0	66	57	Non	RC
Examens interprovinciaux	15	43	53	Oui	RC
Appareils sous pression	60	74	53	Oui	RC
Qualification réglementée	—	—	219	Non	RC
Halocarbures, eau potable et soudeur	—	—	43	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>1 860</b>	<b>2 066</b>	<b>2 250</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 860</b>	<b>2 066</b>	<b>2 250</b>		

## Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

<b>Ventes de biens et services</b>					
Services professionnels	0	30	414	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>414</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>414</b>		

## Fonds de gestion de l'équipement roulant

<b>Ventes de biens et services</b>					
Location de machinerie et d'équipement	14 556	17 641	19 929	Oui	PR
<b>Sous-total</b>	<b>14 556</b>	<b>17 641</b>	<b>19 929</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 556</b>	<b>17 641</b>	<b>19 929</b>		

## Fonds de l'état civil

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Demandes de certifications	14 853	17 612	15 492	Non	PR
Inscriptions tardives	76	74	82	Non	PR
Changements de nom	151	155	161	Non	PR
Attestations	207	128	4	Non	PR
Transmission électronique de données	89	207	716	Non	PR
Divers	33	34	160	Non	PR
<b>Sous-total</b>	<b>15 409</b>	<b>18 210</b>	<b>16 615</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>15 409</b>	<b>18 210</b>	<b>16 615</b>		

## Fonds de partenariat touristique

<b>Ventes de biens et services</b>					
Biens et services touristiques	210	199	413	Non	Autres
Locations d'espace	620	612	589	Oui	Marché
Affichage publicitaire	231	197	—	RC	—
<b>Sous-total</b>	<b>1 061</b>	<b>1 008</b>	<b>1 002</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 061</b>	<b>1 008</b>	<b>1 002</b>		

## Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

<b>Droits et permis</b>					
Contributions des automobilistes	67 727	69 044	70 477	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>67 727</b>	<b>69 044</b>	<b>70 477</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>67 727</b>	<b>69 044</b>	<b>70 477</b>		

## Fonds des générations

<b>Droits et permis</b>					
Forces hydrauliques	0	11 416	7 643	Non	Autres
Énergie électrique produite	0	0	57 310	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>11 416</b>	<b>64 953</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>11 416</b>	<b>64 953</b>		

**Fonds des pensions alimentaires**  
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Frais d'arrérages et autres	908	850	785	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>908</b>	<b>850</b>	<b>785</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>908</b>	<b>850</b>	<b>785</b>		

**Fonds des registres du ministère de la Justice**

<b>Droits et permis</b>					
Commissaire à l'assermentation	596	588	662	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>596</b>	<b>588</b>	<b>662</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formules et documents	2 000	2 000	3	Non	Autres
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	27 586	27 428	28 385	Non	Marché
Honoraires de certification	10	12	13	Non	Marché
Registre des lobbyistes	9	15	15	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>29 605</b>	<b>29 455</b>	<b>28 416</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>30 201</b>	<b>30 043</b>	<b>29 078</b>		

**Fonds des services de police**

<b>Ventes de biens et services</b>					
Services de police - ponts fédéraux	3 405	3 478	3 544	Oui	Marché
Services de police	225 388	231 385	236 269	Non	Marché
Divers	182	787	1 711	Oui	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>228 975</b>	<b>235 650</b>	<b>241 524</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>228 975</b>	<b>235 650</b>	<b>241 524</b>		



## Fonds d'information foncière (en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	40 224	38 982	42 002	Oui	RC
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 508	3 426	3 825	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	75 459	72 736	76 624	Oui	RC
Diffusion de produits cadastraux	824	882	1 059	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>120 015</b>	<b>116 026</b>	<b>123 510</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>120 015</b>	<b>116 026</b>	<b>123 510</b>		

## Fonds d'information géographique

<b>Ventes de biens et services</b>					
Services spécialisés	0	0	4 326	Non	RC
Ventes	1 146	1 527	762	Non	PR
<b>Sous-total</b>	<b>1 146</b>	<b>1 527</b>	<b>5 088</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 146</b>	<b>1 527</b>	<b>5 088</b>		

## Fonds du Centre financier de Montréal

<b>Droits et permis</b>					
Études de dossiers	840	826	502	Non	Autres
Contribution annuelle - centres financiers	450	450	373	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>1 290</b>	<b>1 276</b>	<b>875</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 290</b>	<b>1 276</b>	<b>875</b>		

## Fonds du service aérien gouvernemental

<b>Ventes de biens et services</b>					
Service aérien	29 528	27 215	52 007	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>29 528</b>	<b>27 215</b>	<b>52 007</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>29 528</b>	<b>27 215</b>	<b>52 007</b>		

## Fonds forestier

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Contributions des bénéficiaires	25 357	19 273	0	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>25 357</b>	<b>19 273</b>	<b>0</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>25 357</b>	<b>19 273</b>	<b>0</b>		

## Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

<b>Ventes de biens et services</b>					
Redevances des concessionnaires	0	2 843	1 414	Non	Autres
Panneaux de signalisation et d'information	6 296	6 731	7 092	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>6 296</b>	<b>9 574</b>	<b>8 506</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 296</b>	<b>9 574</b>	<b>8 506</b>		

## Fonds vert

<b>Droits et permis</b>					
Redevances changements climatiques	0	0	100 376	Non	Autres
Redevances pour l'élimination des matières résiduelles	0	47 779	64 458	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>47 779</b>	<b>164 834</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>47 779</b>	<b>164 834</b>		

## Institut de la statistique du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Ventes de services	1 789	2 060	3 121	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>1 789</b>	<b>2 060</b>	<b>3 121</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>1 789</b>	<b>2 060</b>	<b>3 121</b>		

## Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	741	598	828	Non	Marché
Enseignement régulier	458	565	549	Non	Autres
Restauration	2 189	2 391	2 081	Non	Marché
Hébergement	1 074	1 166	1 274	Non	Marché
Services professionnels	763	801	170	Non	Marché
Autres revenus	958	797	870	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>6 183</b>	<b>6 318</b>	<b>5 772</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 183</b>	<b>6 318</b>	<b>5 772</b>		

## Institut national de santé publique du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Divers	3 214	3 151	5 781	Non	PR
<b>Sous-total</b>	<b>3 214</b>	<b>3 151</b>	<b>5 781</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 214</b>	<b>3 151</b>	<b>5 781</b>		

## Investissement Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Attestations	2 160	3 687	3 832	Oui	RC
Honoraires de garantie	19 696	22 073	35 187	Non	Marché
Commissions d'engagement	12 151	6 599	6 373	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>34 007</b>	<b>32 359</b>	<b>45 392</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>34 007</b>	<b>32 359</b>	<b>45 392</b>		

## La Financière agricole du Québec

<b>Droits et permis</b>					
Droits administratifs	2 896	3 209	2 452	Non	Autres
Autres	1 557	2 497	2 018	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>4 453</b>	<b>5 706</b>	<b>4 470</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 453</b>	<b>5 706</b>	<b>4 470</b>		

## Musée d'art contemporain de Montréal

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Locations d'espace	192	143	198	Oui	Marché
Locations d'expositions	29	47	35	Non	Marché
Billetterie	308	424	432	Oui	Marché
Publications	22	22	18	Non	Marché
Activités éducatives et culturelles	109	121	153	Non	Marché
Redevances - Services alimentaires	63	53	51	Oui	Marché
Divers	165	176	15	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>888</b>	<b>986</b>	<b>902</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>888</b>	<b>986</b>	<b>902</b>		

## Musée de la civilisation

<b>Ventes de biens et services</b>					
Location et concessions	569	559	528	Non	Marché
Locations d'expositions	493	2	224	Non	Autres
Billetterie	878	886	1 188	Non	Marché
Boutique	607	603	710	Non	PR
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	179	408	786	Non	Autres
Ventes de produits et services	499	439	402	Non	PR
Divers	79	336	91	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>3 304</b>	<b>3 233</b>	<b>3 929</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 304</b>	<b>3 233</b>	<b>3 929</b>		

## Musée national des beaux-arts du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	1185	485	299	Non	Autres
Commandites et publicité	449	394	464	Non	Autres
Boutique et publications	727	820	691	Non	PR
Location d'espaces et services connexes	349	315	293	Non	Marché
Activités éducatives et culturelles	231	213	205	Non	Autres
Redevances - Services alimentaires	142	171	199	Non	Autres
Services auxiliaires - Stationnement	197	215	232	Non	Marché
Billetterie et vestiaire	1 228	1 306	1 571	Non	Marché
Divers	26	43	58	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>4 534</b>	<b>3 962</b>	<b>4 012</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 534</b>	<b>3 962</b>	<b>4 012</b>		

## Office des professions du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Contributions des membres des ordres professionnels	6 295	5 468	7 107	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>6 295</b>	<b>5 468</b>	<b>7 107</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>6 295</b>	<b>5 468</b>	<b>7 107</b>		

## Régie de l'assurance maladie du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	2 608	2 661	2 850	Non	RC
Ententes réciproques avec les autres provinces	32 707	32 923	36 839	Non	RC
Divers	6 409	5 823	6 040	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>41 724</b>	<b>41 407</b>	<b>45 729</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>41 724</b>	<b>41 407</b>	<b>45 729</b>		

## Régie de l'énergie

<b>Ventes de biens et services</b>					
Redevances - rémunération et fonctionnement	8 010	8 672	9 210	Oui	RC
Apport reporté - immobilisations	86	69	153	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>8 096</b>	<b>8 741</b>	<b>9 363</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>8 096</b>	<b>8 741</b>	<b>9 363</b>		

## Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Installations sportives et touristiques - Droits d'entrée	4 756	4 569	4 581	Non	Autres
Installations sportives et touristiques - Loyers	1 279	1 690	1 648	Oui	Marché
Installations sportives et touristiques - Publicité	447	476	432	Non	Autres
Stationnement et vestiaires	2 312	2 374	2 721	Non	Marché
Souvenirs	640	594	642	Non	Marché
Redevances des concessionnaires	1 071	1 001	1 766	Non	Marché
Locaux commerciaux et bureaux	1 596	1 689	1 613	Oui	Marché
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 925	3 824	3 963	Oui	RC
Travaux et services facturés à des tiers	1 326	2 104	2 266	Oui	RC
Divers	72	177	305	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>17 424</b>	<b>18 498</b>	<b>19 937</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>17 424</b>	<b>18 498</b>	<b>19 937</b>		

## Régie du bâtiment du Québec

<b>Droits et permis</b>					
Ventes de gaz de pétrole liquéfié	473	437	470	Oui	PR
Enregistrement - exploitation de gaz de pétrole liquéfié	215	209	214	Oui	PR
Installation de gaz	15	4	3	Oui	PR
Droits d'inspection - distribution du gaz	2 164	2 313	2 507	Oui	PR
Installations électriques	12 748	13 074	13 429	Oui	PR
Installations de machines fixes	2 436	2 661	2 517	Oui	PR
Entrepreneur en tuyauterie	4 451	4 224	4 603	Oui	PR
Entrepreneur de construction	21 097	21 952	22 847	Oui	PR
Jeux et remontées mécaniques	56	281	222	Oui	PR
Appareils de levage	1 140	1 539	1 508	Oui	PR
Permis d'utilisation - équipement pétrolier à risque élevé	0	0	1 656	Oui	PR
<b>Sous-total</b>	<b>44 795</b>	<b>46 694</b>	<b>49 976</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Formulaires et documents	0	35	24	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>24</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>44 795</b>	<b>46 729</b>	<b>50 000</b>		

## Régie du cinéma

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Frais d'examen - Demandes de classement de films	1 376	1 513	1 385	Non	Autres
Frais d'examen - Demande de permis	101	90	89	Non	Autres
Permis	1 285	1 097	1 046	Non	Autres
Contrôle sur le matériel vidéo	11 999	13 278	11 475	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>14 761</b>	<b>15 978</b>	<b>13 995</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 761</b>	<b>15 978</b>	<b>13 995</b>		

## Société d'habitation du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Honoraires - Immobilière SHQ	520	529	526	Non	RC
Honoraires - Société de gestion immobilière SHQ	50	60	60	Non	Autres
Honoraires - Divers organismes	340	49	25	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>910</b>	<b>638</b>	<b>611</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>910</b>	<b>638</b>	<b>611</b>		

## Société de développement de la Baie-James

<b>Ventes de biens et services</b>					
Honoraires de gestion	1 113	1 205	1 134	Non	RC
Vente	4 753	5 574	6 197	Oui	Marché
Location d'immeubles	1 485	1 353	1 365	Oui	Marché
Prestations de services	10 744	12 423	13 320	Non	RC
<b>Sous-total</b>	<b>18 095</b>	<b>20 555</b>	<b>22 016</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>18 095</b>	<b>20 555</b>	<b>22 016</b>		

## Société de développement des entreprises culturelles

<b>Ventes de biens et services</b>					
Études de dossiers	0	111	119	Non	Autres
Honoraires de garantie	567	474	428	Non	Autres
Billetterie	40	42	42	Non	Autres
Honoraires de certification	1 461	1 464	1 464	Non	Autres
Patrimoine immobilier - Loyers et autres	1 579	1 529	1 564	Oui	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>3 647</b>	<b>3 620</b>	<b>3 617</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>3 647</b>	<b>3 620</b>	<b>3 617</b>		

## Société de financement des infrastructures locales du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Droits d'immatriculation additionnels - fortes cylindrées	34 360	44 653	48 424	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>34 360</b>	<b>44 653</b>	<b>48 424</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>34 360</b>	<b>44 653</b>	<b>48 424</b>		

## Société de la Place des Arts de Montréal

<b>Ventes de biens et services</b>					
Services auxiliaires	3 574	3 956	4 194	Oui	Marché
Locaux commerciaux et bureaux	1 818	1 826	2 024	Oui	Marché
Location de salles	3 314	3 473	3 848	Oui	Marché
Redevances et autres revenus de billetterie	2 084	2 662	3 198	Oui	Marché
Commandites et publicité	624	575	579	Non	Marché
Services scéniques	19	22	—	Oui	—
<b>Sous-total</b>	<b>11 433</b>	<b>12 514</b>	<b>13 843</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>11 433</b>	<b>12 514</b>	<b>13 843</b>		

## Société de l'assurance automobile du Québec

<b>Droits et permis</b>					
Droits d'immatriculation – contrôle routier	55 578	54 721	59 666	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>55 578</b>	<b>54 721</b>	<b>59 666</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Frais d'administration	95 224	100 938	100 716	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>95 224</b>	<b>100 938</b>	<b>100 716</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>150 802</b>	<b>155 659</b>	<b>160 382</b>		

## Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

<b>Ventes de biens et services</b>					
Messages publicitaires	0	0	11 451	Non	Marché
Location d'espace et de services connexes	0	0	3 631	Non	Marché
Revenus de programmation	0	0	2 649	Non	Marché
Autres	15 860	15 563	1 075	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>15 860</b>	<b>15 563</b>	<b>18 806</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>15 860</b>	<b>15 563</b>	<b>18 806</b>		



## Société des établissements de plein air du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Droits et permis</b>					
Droits d'accès dans les parcs et les réserves	0	0	5 295	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 295</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Services dans les parcs et réserves	12 836	15 874	78 846	Oui	PR
Restauration	9 560	10 342	—	Oui	—
Boutiques	6 937	6 993	—	Oui	—
Redevances des concessionnaires	277	311	—	Oui	—
Forfaits chasse, pêche, villégiature et camping	45 544	46 485	—	Oui	—
Autres revenus	970	36	—	—	—
<b>Sous-total</b>	<b>76 124</b>	<b>80 041</b>	<b>78 846</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>76 124</b>	<b>80 041</b>	<b>84 141</b>		

## Société des traversiers du Québec

<b>Ventes de biens et services</b>					
Transport des véhicules	7 758	7 828	8 244	Oui	Marché
Transport des passagers	6 203	6 458	6 718	Oui	Marché
Divers	606	834	847	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>14 567</b>	<b>15 120</b>	<b>15 809</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>14 567</b>	<b>15 120</b>	<b>15 809</b>		

**Société du Centre des congrès de Québec**  
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Location d'espaces - événements	1 974	2 183	2 430	Oui	Marché
Redevances - Services alimentaires	1 161	1 249	2 085	Oui	Marché
Redevances - Services audiovisuels	193	266	393	Oui	Marché
Redevances - Autres	15	41	73	Oui	Marché
Services optionnels - Manutention, expédition et accrochage	465	444	637	Oui	Marché
Services optionnels - Électricité, plomberie et autre personnel technique	379	429	580	Oui	Marché
Services optionnels - Entretien ménager	15	16	29	Oui	Marché
Services optionnels - Aménagement et ameublement	286	312	365	Oui	Marché
Services optionnels - Audiovisuel, sonorisation et éclairage	97	97	63	Oui	Marché
Services optionnels - Télécommunications	270	272	328	Oui	Marché
Services optionnels - Accueil, billetterie, vestiaire	93	132	173	Oui	Marché
Services optionnels - Sécurité	37	44	40	Oui	Marché
Services optionnels - Autres	49	133	65	Oui	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>5 034</b>	<b>5 618</b>	<b>7 261</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 034</b>	<b>5 618</b>	<b>7 261</b>		

**Société du Grand Théâtre de Québec**

<b>Ventes de biens et services</b>					
Location d'espaces de stationnement	104	103	117	Non	Marché
Billetterie	1 815	1 777	2 143	Non	Marché
Location de salles	841	806	837	Non	Marché
Services scéniques	898	873	977	Non	Marché
Production et présentation de spectacles	1 509	1 601	1 422	Non	Marché
Services à la clientèle	105	113	96	Non	Marché
Divers	50	54	51	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>5 322</b>	<b>5 327</b>	<b>5 643</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>5 322</b>	<b>5 327</b>	<b>5 643</b>		

**Société du Palais des congrès de Montréal**  
(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Location d'espaces - événements	7 281	6 655	6 605	Oui	Marché
Redevances - Services alimentaires	1 782	2 282	2 335	Non	Marché
Redevances - Services audiovisuels	871	633	585	Non	Marché
Redevances - Billets vendus	464	445	483	Non	Marché
Redevances - Autres	129	103	125	Non	Marché
Services optionnels - Entretien ménager	534	427	508	Non	Marché
Services optionnels - Télécommunications	822	730	588	Non	Marché
Services auxiliaires - Stationnement	878	1 009	1 064	Non	Marché
Services auxiliaires - Aménagement	1 487	1 380	1 154	Non	Marché
Services auxiliaires - Audiovisuel	529	488	716	Non	Marché
Services auxiliaires - Vestiaire	203	181	162	Non	Marché
Services auxiliaires - Contrôleur de foule	39	42	27	Non	Marché
Services auxiliaires - Plomberie et électricité	1 678	1 438	1 409	Non	Marché
Services auxiliaires - Sécurité	174	140	271	Non	Marché
Services auxiliaires - Signalisation dynamique	28	4	3	Non	Marché
Services auxiliaires - Autres	853	765	803	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>17 752</b>	<b>16 722</b>	<b>16 838</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>17 752</b>	<b>16 722</b>	<b>16 838</b>		

**Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour**

<b>Droits et permis</b>					
Revenus portuaires	2 958	2 607	2 974	Non	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>2 958</b>	<b>2 607</b>	<b>2 974</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Service d'eau industrielle	1 194	1 348	710	Oui	RC
Location d'immeubles	608	517	438	Oui	PR
<b>Sous-total</b>	<b>1 802</b>	<b>1 865</b>	<b>1 148</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>4 760</b>	<b>4 472</b>	<b>4 122</b>		

## Société immobilière du Québec

(en milliers de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Indexation	Base de fixation
<b>Ventes de biens et services</b>					
Location d'espaces - Autres clients	46 173	41 742	44 323	Oui	PR
<b>Sous-total</b>	<b>46 173</b>	<b>41 742</b>	<b>44 323</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>46 173</b>	<b>41 742</b>	<b>44 323</b>		

## Société québécoise d'assainissement des eaux

<b>Ventes de biens et services</b>					
Honoraires de gestion	292	415	9	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>292</b>	<b>415</b>	<b>9</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>292</b>	<b>415</b>	<b>9</b>		

## Société québécoise de récupération et de recyclage

<b>Droits et permis</b>					
Droit environnemental sur les pneus	21 771	22 650	23 524	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>21 771</b>	<b>22 650</b>	<b>23 524</b>		
<b>Ventes de biens et services</b>					
Revenus sur consignation - embouteilleurs et brasseurs	871	863	738	Non	Autres
Revenus d'organismes industriels	493	490	508	Non	Autres
Revenus - compensation collecte sélective	0	1 627	2 133	Non	Autres
<b>Sous-total</b>	<b>1 364</b>	<b>2 980</b>	<b>3 379</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>23 135</b>	<b>25 630</b>	<b>26 903</b>		

## Société québécoise d'information juridique

<b>Ventes de biens et services</b>					
Divers	12 469	12 270	12 687	Non	PR
<b>Sous-total</b>	<b>12 469</b>	<b>12 270</b>	<b>12 687</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>12 469</b>	<b>12 270</b>	<b>12 687</b>		

## Tribunal administratif du Québec

<b>Droits et permis</b>					
Recours instruits	174	146	433	Oui	Marché
<b>Sous-total</b>	<b>174</b>	<b>146</b>	<b>433</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>174</b>	<b>146</b>	<b>433</b>		

### 3.4.3 Annexe 3 – Exemples de tarif unitaire non indexé

#### ☐ Exemples de tarif unitaire non indexé

Le ministère des Finances a recensé plusieurs tarifs non indexés appartenant tant à des ministères qu'à des organismes. Certains de ces tarifs n'ont pas changé depuis plus de 10 ans. La liste ci-dessous en présente un aperçu.

TABLEAU 25

#### Liste des tarifs non indexés par ministères et organismes

	Tarif en \$	Dernier ajustement
<b>Agriculture, Pêcheries et Alimentation</b>		
Type d'analyse bactériologique		
- Analyse de routine du lait	7,50	2007
- Analyse de routine autres spécimens	24,75	2007
- Salmonela spp.	30,00	2007
Sérologie aviaire		
- Bronchite infectieuse aviaire	10,00	2007
Toxicologie		
- Sang entier	50,00	2007
<b>Transport</b>		
Permis		
- Permis de conduire	16,00	1997
Droit pour l'obtention et le renouvellement d'un permis de publicité le long des routes		
- Période d'un an	50,00	1989
- Période de 3 ans	100,00	1989
- Période de 5 ans	150,00	1989
<b>Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières</b>		
Reproduction		
- Photographie	5,95	2004
- Diapositive	1,20	2004
- Vidéocassette	50,00	2004
Transcription		
- Par heure d'enregistrement	32,25	2004
- À partir de documents informatisés	20,00	2004

TABLEAU 25 (suite)

## Liste des tarifs non indexés par ministères et organismes

	Tarif en \$	Dernier ajustement
<b>Régie des Installations olympiques</b>		
Stationnement tarif quotidien		
- Public par jour	12,00	2004
- Employés	6,00	2004
<b>Services Québec (Directeur de l'état civil)</b>		
Certificat de naissance, de mariage, d'union civile, de décès et de changement de nom		
- Traitement normal, par certificat	15,00	1996
- Traitement normal, par copie d'acte	20,00	1996
- Traitement accéléré, par certificat	35,00	1996
- Traitement accéléré par copie d'acte	35,00	1996
<b>Société des établissements de plein air du Québec</b>		
Tarifs d'accès individuels dans le réseau des parcs		
- Adultes	3,50	2001
- Enfants 6 à 17 ans	1,50	2001
- Enfants 0 à 5 ans	Gratuit	2001
Tarifs pour groupes organisés		
- Par adulte	3,00	2001
Tarifs d'accès pour la famille		
- Accès quotidien, 1 adulte + enfants	5,00	2001
- Accès quotidien, 2 adultes + enfants	7,00	2001
<b>Société québécoise de récupération et de recyclage</b>		
Droit environnemental		
- Droit environnemental à l'achat de pneus neufs	3,00	1999
<b>Urgences-santé</b>		
Coût de transport ambulancier		
- Coût de base	125,00	1997
- Pour non résident canadien	400,00	1997



